FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (FCI) (AISBL)
Place Albert 1er, 13, B – 6530 Thuin (Belgique) Tél : ++ 32.71.59.12.38 – Fax ++ 32.71.59.22.29, email : info@fci.be

REGLEMENTS GENERAUX

POUR LA PARTICIPATION AUX CONCOURS D'OBEISSANCE

ET COMPETITIONS

DANS LES CLASSES INTERNATIONALES D'OBEISSANCE

Applicable à partir du 01.01.2012 et valable jusqu'au 31.12.2015

SOMMAIRE

1. Règles de participation, gestion et jugement
2. Organisation pratique et équipements
3. Récompenses et progression
4. Exercices et coefficients
5. Règles générales et directives pour organiser et juger les exercices
6. Exercices de la classe 1
7. Exercices de la classe 2
8. Exercices de la classe 3
9. Appendices et figures
10. Championnats d'Europe et Championnat du Monde
11. Réglementation nationale des concours d'obéissance

L'obéissance (OB) enseigne au chien la manière de coopérer avec le maître et de rester sous contrôle du maître.
L'entraînement doit être concentré sur l'obtention d'une bonne relation entre le chien et son maître; le chien doit exprimer son désir d'obéir même à une certaine distance du concurrent.
Maître et chien doivent, de façon générale, refléter une relation harmonieuse.

Ces règles et directives sont établies pour développer la discipline "obéissance" et promouvoir les compétitions à travers les frontières nationales.

Ces règles sont mises en place pour les concours d'obéissance dans les pays dont les Sociétés Canines ont décidé de suivre les directives d'application.

1 - REGLES DE PARTICIPATION, GESTION ET JUGEMENT

1.1. Organisation officielle des tests et concours d'obéissance

Chaque pays, membre de la FCI, décide quels sont les clubs et organismes habilités à organiser des épreuves et des concours d'obéissance.

1.2. Règles nationales et consignes concernant les épreuves d'obéissance

Il est recommandé que chaque Société canine (Kennel Club) publie sur son site Internet toutes les informations concernant les règles nationales, les textes législatifs relatifs à l'entrée des animaux sur le territoire pour les épreuves ainsi que les frais d'entrée et les comptes bancaires associés afin de faciliter la participation des concurrents de tous les pays membres de la FCI.
Il est recommandé que les concurrents participant à une compétition soient informés au préalable (envoi d'un mémo) de tous les détails concernant la compétition ainsi que de l'organisation propre à chaque pays.

1.3. Conditions de participation aux classes d'obéissance.

Les règles de participation aux épreuves d'obéissance sont celles éditées par le pays d'appartenance du chien et celles du pays où a lieu le concours. Le règlement national définit quels chiens sont autorisés à concourir dans les classes 1,2 et 3. Les conditions d'admission doivent être publiées sur le site de la Société canine.

L'âge auquel on peut concourir en classe 1 doit être précisé dans le règlement national de chaque pays; le chien doit cependant avoir au moins 10 mois si toutefois les règles nationales n'en décident pas autrement, règles du pays d'accueil ou du pays d'origine du chien.

Dans une compétition internationale (Classe 3, CACIOB) ou en vainqueur de section (SW) ou championnat du monde (WW), le chien doit avoir au moins 15 mois et doit être enregistré dans un document (ou annexe de document) reconnu par la FCI. Les chiens enregistrés par AKC, KC ou CKC peuvent participer aux épreuves mais ne peuvent concourir pour le CACIOB.

Il appartient à chaque pays de définir les différentes classes reconnues sur le plan national et définir les conditions que le chien doit remplir pour concourir dans une classe donnée. Pour participer à une compétition internationale, le concurrent et le chien (ensemble) doivent avoir satisfait au moins aux épreuves de la classe précédente la plus haute (classe 2 ou une classe avec les mêmes exercices) (une fois) dans leur propre pays.

Il appartient à chaque pays de décider combien de fois un chien peut concourir dans une classe après avoir obtenu son premier excellent. ***Cette information doit figurer dans le site web officiel.*** Si un chien a concouru dans une classe donnée, il ne peut plus participer dans une classe inférieure.

1.3.1 Santé

Les chiens aveugles, contagieux ou souffrant de maladies infectieuses ou parasitaires ne peuvent participer aux épreuves.
Les chiens blessés, cousus, bandés, ne sont pas autorisés à participer aux épreuves.

1.3.2 Antidopage et règles de vaccination

Les règles de vaccination et de lutte antidopage sont celles du pays d'origine du chien **et** du pays où se déroule le concours.
Elles doivent être publiées sur le site Internet du pays où se déroulent les épreuves.

1.3.3 Agressivité

Les chiens agressifs ne sont pas admis dans l'enceinte de la compétition. Le juge disqualifiera tout chien qui attaque où tente d'attaquer un autre chien où une personne. L'incident sera noté dans le livret de travail du chien et un rapport devra être envoyé à la société canine représentée par le chien et au Kennel Club du pays d'accueil.

1.3.4 Femelles en chaleur et femelles qui allaitent

Les femelles en chaleur sont autorisées à concourir en fonction des règles du pays d'accueil. ***L'information doit apparaître sur le site Internet du pays organisateur.*** Les femelles en chaleur passeront en dernier. Elles doivent rester en dehors de l'aire de compétition et des environs jusqu'à ce que tous les autres chiens aient fini leurs exercices.

Les femelles prévues de mettre bas dans les 4 semaines et celles qui viennent de mettre bas depuis moins de 8 semaines avant le jour du concours doivent en être exclues.
Les règles nationales peuvent être plus strictes. Dans ce cas, l'information doit apparaître sur la page Internet du pays organisateur.

1.3.5 Altérations physiques

Les chiens, dont la queue a été coupée ou les oreilles essorillées ou qui ont d'autres modifications d'ordre esthétique sont admis uniquement en accord avec les réglementations du pays d'origine **et** du pays organisateur des épreuves.
Toutes les restrictions relatives à l'apparence du chien doivent figurer sur la page Internet du pays d'accueil.

1.3.6 Chiens castrés ou stérilisés

Les chiens sont autorisés à concourir.

1.3.7 Contrôle des chiens

Si cela s'avère nécessaire, le juge peut examiner le chien avant les épreuves. Les règles nationales peuvent ordonner que tous les chiens soient examinés.

1.3.8 Autre spécification

Si le concours d'obéissance est organisé dans le cadre d'un dog show (exposition de beauté), il n'y a pas d'exigence à faire participer le chien au "concours beauté"
Les règlements nationaux peuvent définir une inscription spécifique et l'appartenance à un club canin peut être exigée.

1.4. Conditions pour juger les compétitions internationales d'obéissance

Les juges pour les compétitions d'obéissance doivent avoir l'expérience nécessaire et être licenciés à la société canine de leur propre pays.

(Les qualifications et la capacité linguistique des juges invités par d'autres pays seront vérifiées par la société canine de leur pays d'appartenance.)

Inéligibilité due à un préjugé défavorable: ***les règlements nationaux définissent l'inéligibilité en raison d'un préjugé défavorable.***

1.5. Commissaire chef.

Un commissaire chef doit être désigné pour le concours. Il est responsable des modalités pratiques de la compétition et doit avoir les capacités nécessaires. Un commissaire qualifié doit diriger les exercices pour les classes 2 et 3; cela est également recommandé pour la classe 1. Si des compétiteurs étrangers participent au concours, il est recommandé de s'accorder sur un langage commun pour diriger les exercices.
En classe 3, le commissaire doit être capable de conduire les exercices en anglais ou dans un langage accepté par tous.

Si les exercices sont partagés et jugés par deux juges ou plus, il devrait y avoir un nombre égal de commissaires (afin de disposer au moins de 1 commissaire sur chaque terrain)

1.6. Gestion de la compétition.

Les compétitions d'obéissance sont gérées par le juge du jour et le commissaire chef. S'il y a plus de 1 juge pour la compétition, l'un d'eux est désigné juge en chef et président du jury.

Si des faits imprévus émanent de ces règles, le juge (ou le jury désigné par le juge en chef) décide de la poursuite des épreuves ou évalue l'incidence de l'incident.

1.7. Obligations du concurrent et équipement du chien.

Les obligations du maître comme participant commencent à l'arrivée sur le lieu du concours et se terminent après la cérémonie de remise des prix. Les concurrents doivent se conformer aux règles et instructions reçues; on attend d'eux de bien se comporter et d'être correctement vêtus.

Le juge peut disqualifier un concurrent s'il ne se conforme pas aux règles et se comporte mal: la décision du juge est sans appel.

Les participants doivent se présenter 30 minutes avant le début de la compétition.

Il est interdit de punir le chien.

Les colliers ordinaires (coulissants ou à boucle) sont les seuls autorisés. Les colliers à pointes, ou électriques et les autres objets contraignants comme les muselières sont interdits. Cette interdiction courre du début à la fin de la compétition.

Les couvertures, manteaux, harnais, manteaux de pluie, chaussures, bandes, rubans, ...etc. pour le chien sont interdits pendant les épreuves.

Le concurrent devra avoir le chien à sa gauche pendant et entre les exercices. En cas de problème physique ou d'infirmité, le concurrent peut avoir le chien à sa droite. Cependant, le compétiteur ou son chef d'équipe doit négocier cet arrangement avec le juge avant le début de la compétition. Tous les juges concernés doivent être informés et l'effet sur la notation doit faire l'objet d'un accord si plusieurs sont impliqués. Les arrangements exceptionnels doivent être justifiés et ne doivent causer aucun tort aux autres chiens et concurrents. Par exemple, si un concurrent est dans un fauteuil roulant, il (ou elle) sera placé en bout de ligne dans les exercices de groupe afin qu'aucun autre chien ne soit passé.

1.8. Comportement du chien/Disqualification

Un chien qui, à n'importe quel moment, même après avoir réalisé son concours, mord, essaie de mordre, attaque ou essaye d'attaquer des personnes ou d'autres chiens est exclu du concours. Tous les points seront alors perdus même si le chien a terminé son parcours. Lors d'un concours en deux jours, la disqualification est également valable pour le deuxième jour. L'incident sera noté dans le carnet de travail du chien et un rapport sera envoyé à l'organisation canine nationale pour laquelle le chien concourt ainsi qu'à l'organisation canine nationale du pays organisateur de la compétition.

La règlementation nationale doit être respectée en plus des règles mentionnées ci-dessus

1.9. Autres règles

Lors de la mise en place du terrain de compétition et après le traçage, un concurrent n'est pas autorisé à y pénétrer avec son chien, à moins d'avoir obtenu la permission d'une personne habilitée (juge ou commissaire chef)

Dans les exercices de groupe, le minimum de chiens est de 3, le maximum de 6. Dans un concours, lorsque le nombre de chiens n'est pas divisible par 6, le juge peut composer 2 groupes de 7.

2 - ORGANISATION PRATIQUE ET EQUIPEMENTS.

Déroulement du concours, nombre de participants, dimension du ring et matériel à prévoir.

2.1. Déroulement de la compétition

Le juge (juge en chef, juge de référence, président du jury) a le droit, après avoir consulté le comité d'organisation, de décider l'ordre des exercices et leur regroupement. L'ordre doit être le même pour tous les concurrents.

2.2. Temps journalier de jugement et nombre de participants

La compétition devra être planifiée pour que la fonction de juge ne dure pas plus de cinq heures environ par jour.

Les règles nationales du pays organisateur doivent être respectées.

Il faut noter que le temps nécessaire pour juger un certain nombre de chiens dépend de l'organisation de la compétition, du commissaire, du juge et des races concernées.

Classe 1

Il est recommandé qu'un juge se limite à environ 30 chiens par jour en classe 1. Juger 6 chiens prend environ 1 heure.

Classes 2 et 3

Il est recommandé qu'un juge se limite à environ 25 chiens par jour en classes 2 et 3. Juger 4 chiens prend environ 1 heure.

Si plusieurs juges sont nommés, chacun jugera tous les chiens participants aux exercices qui lui ont été donnés. Dans ce cas, le nombre de chiens peut être plus important.

2.3. Dimensions du terrain et nombre d'exercices

La taille du ring pour une compétition "indoor" devrait être au moins de 20 m x 30 m en classes 2 et 3. Si la compétition se déroule à l'extérieur, nous préférerions au moins 25 m x 40 m. En classe 1, le terrain peut être légèrement inférieur. Le ring peut aussi être plus petit si les épreuves sont réparties sur 2 terrains ou plus et que les exercices qui nécessitent moins d'espace sont regroupés. Le terrain doit être tracé de façon claire. Le juge est responsable d'agréer ou non le ring. Toutes les dimensions sont approximatives.

2.4. Equipement

Le comité d'organisation est responsable des équipements et des règles dans l'enceinte de la compétition.

- La règle de notation doit être disponible.

- Un obstacle aveugle large d'environ 1 m et ajustable de 10 à 70 cm, avec des planches de 10 cm est nécessaire. Contrairement à une barrière d'agility, ce sautoir ne doit pas avoir de prolongements latéraux. Voir schéma en annexe

- Un nombre suffisant de marqueurs et de cônes doivent être disponibles pour indiquer les places de début et de fin d'exercice, si nécessaire, et les points d'exécution comme les points tournants,...etc. Les marqueurs et les cônes doivent être tels qu'on peut facilement les voir et la hauteur des cônes d'une taille convenable. Par exemple les cônes pour les coins du carré en classe 1 (ex.6) et en classe 2 (ex.5) seront sensiblement de 15cm.

Haltères convenables

- 3 séries d'haltères en bois. Chaque série comprend 2 haltères de taille identique. Chaque série diffère en taille et poids afin de convenir aux petites, moyennes et grandes races. Le poids maximum de la plus grosse haltère est sensiblement 450g. Le concurrent peut choisir la taille qu'il préfère.

- 3 haltères métalliques de tailles différentes, avec un poids maximum de 200 g, pour le plus grand. Les tailles des haltères disponibles doivent être en proportion de la taille des races (petite – moyenne – grande). Le concurrent peut choisir la taille qu'il préfère.

- Des objets en bois d'environ 2 cm x 2 cm x 10 cm pour les classes 2 et 3. Le nombre d'objets nécessaire est 6 fois le nombre de chiens en compétition.

3 – RECOMPENSES ET PROGRESSION

3.1 CLASSE 1

1ER PRIX	224 - 280	80% Excellent
2ème PRIX	196 - moins de 224	70% Très bon
3ème PRIX	140 - moins de 196	50% Bon

3.2 CLASSE 2

1ER PRIX	256 - 320	80% Excellent
2ème PRIX	224 - moins de 256	70% Très bon
3ème PRIX	192 - moins de 224	60% Bon

3.3 CLASSE 3

1ER PRIX	256 - 320	80% Excellent
2ème PRIX	224 - moins de 256	70% Très bon
3ème PRIX	192 - moins de 224	60% Bon

Un chien qui a obtenu la note excellent (1er prix) dans une classe, dans n'importe quel pays, est autorisé à monter en classe supérieure.

Ce sont les règles nationales qui fixent, le nombre « d'excellent », qu'il faut obtenir pour être autorisé à aller dans la classe supérieure.

Ils décident également quels trophées ou diplômes sont délivrés; un chien est cependant autorisé à concourir dans une classe jusqu'à ce qu'il ait obtenu 3 fois par pays la note "excellent"

Il est recommandé d'utiliser les couleurs : noir - rouge - jaune pour les rubans et rosettes attribués en obéissance. Chaque chien classé recevra un ruban noir rouge ou jaune.

1 ruban rouge récompense les « Excellent »	256 à 320 points	80% excellent
1 ruban bleu récompense les « Très bon »	224 à 255 points	70% très bon
1 ruban jaune récompense les « Bon »	192 à 223 points	60% bon

D'autres couleurs peuvent être utilisées suivant les traditions des pays organisateurs.

Si deux chiens ou plus terminent avec le même nombre de points et qu'il faut les départager les points des exercices 3, 5, 6 seront additionnés. Si cette addition donne encore le même résultat, ces 3 exercices seront de nouveau exécutés.

Un prix ou une rosette sera remis à tout chien qui obtient le titre de champion international d'obéissance au terme de la journée.

Il est préférable d'utiliser les couleurs propres à l'obéissance « NOIR – ROUGE – JAUNE » et de faire figurer la mention champion international d'obéissance.

Par ailleurs, sur la rosette pourraient également figurer des couleurs traditionnelles synonymes de championnat telle que le rouge et le vert (par exemple, une rosette « de base » et des lignes vertes et de plus petites rosettes comportant sur le dessus les couleurs de l'obéissance noir – rouge – jaune).

Certificat d'aptitude au championnat international d'obéissance (CACIOB)
Le vainqueur (avec deux testicules s'il s'agit d'un mâle) reçoit le CACIOB s'il remporte un excellent et le deuxième meilleur chien (même restriction s'il s'agit d'un mâle) reçoit la réserve CACIOB.

Un prix ou une rosette sera remis au chien qui obtiendra le CACIOB ainsi qu'à celui ayant reçu la réserve CACIOB. De préférence, les couleurs seront celles de l'obéissance (noir – rouge – jaune) auxquelles s'ajouteront la couleur du CACIOB (blanc) ou celle de la réserve CACIOB (orange) (par exemple, une rosette « de base » et des lignes blanches (oranges) et de plus petites rosettes comportant sur le dessus les couleurs de l'obéissance noir – rouge –jaune). Les mentions CACIOB et réserve CACIOB doivent aussi y figurer.

Champion international d'obéissance
Pour obtenir le titre de champion international d'obéissance, le chien doit avoir gagné deux CACIOB dans deux pays différents et avoir obtenu au moins le qualificatif bon (âge minimum 15 mois) dans une exposition de beauté, patronnée par la FCI.

4- EXERCICES ET COEFFICIENTS

4.1 Classe 1

Numéro	Exercice	Coeff.
1	Absence couchée groupée (2mn), concurrent hors vue	3
2	Suite au pied sans laisse	3
3	Blocage debout en marchant	2
4	Rappel au pied	3
5	Blocage Assis en marchant	2
6	En avant dans le carré, couché	4
7	Rapport d'objet	3
8	Positions à distance	3
9	Saut de haie	3
10	Impression générale	2
	Total	28

4.2 Classe 2

Numéro	Exercice	Coeff.
1	Absence assise groupée (1mn), concurrent en vue	2
2	Suite au pied, sans laisse	3
3	Blocage debout et assis en marchant	3
4	Rappel avec blocage debout	4
5	En avant dans le carré, couché et rappel	4
6	Rapport d'objet directionnel	3
7	Odorat	4
8	Positions à distance	4
9	Saut de haie avec rapport d'objet	3
10	Impression générale	2
	Total	32

4.3 Classe 3

Le CACIOB est possible si le concours est déclaré à la FCI comme compétition internationale. La classe 3 peut être mise en oeuvre par la FCI comme une compétition internationale où un CACIOB est décerné ou comme une compétition nationale.

Numéro	Exercice	Coeff.
1	Absence assise groupée (2mn)	3
2	Absence couchée en groupe (4mn)	2
3	Marche au pied	3
4	Debout assis couché en marchant	3
5	Rappel avec blocage debout et couché	4
6	En avant avec directions, couché et rappel	4
7	Rapport d'objet directionnel	3
8	Saut de la haie avec rapport d'objet métallique	3
9	Odorat et rapport	3
10	Positions à distance	4
	Total	32

5 – REGLES GENERALES ET DIRECTIVES POUR LA REALISATION DES EXERCICES ET DIRECTIVES DE JUGEMENT

Sous réserve de dispositions propre à un exercice en particulier, les règlements généraux, directives pour réalisation et l'évaluation s'appliquent à tous les exercices.

Si des incidents non prévus par le règlement, se produisent, le juge décide de la poursuite des épreuves et de la manière de juger. La décision du juge est sans appel et aucun concurrent ne peut la contester.

5.1 - Points : Les points sont attribués de la manière suivante :

0 – 5 – 5,5 – 6 – 6,5 – 7 – 7,5 – 8 – 8,5 – 9 – 9,5 – 10.

5.2 - Disqualification : Elle met fin au parcours et entraîne la perte de tous les points acquis. Le chien ne peut alors effectuer les derniers exercices.

5.3 - L'échec d'un exercice : Il entraîne la perte de tous les points de cet exercice. Le chien peut toutefois effectuer les derniers exercices.

5.4 - Le carton jaune : Il indique un avertissement. Le juge peut donner un avertissement en fonction du comportement du concurrent ou du chien. Si un juge montre deux fois un carton jaune l'équipe est disqualifiée.

5.5 - Le carton rouge : Il indique la disqualification.

5.6 - L'utilisation des cartons rouge et jaune dans des concours jugés par plusieurs juges :

5.6.1 - Deux ou plusieurs juges dans des rings séparés

a - Quand deux juges officient séparément (2 rings, différents exercices), un carton rouge entraîne la disqualification.

b - Si un des juges a sorti un carton jaune (par exemple dans le premier ring) les autres juges (2ème ou 3ème juge) ne doivent pas en être informés. Tous les juges travaillent de manière indépendante. Le carton jaune est noté, et si un carton jaune est montré par un autre juge (2ème ou 3ème), le secrétaire le note et informe alors le juge qu'un carton jaune a déjà été sorti précédemment et la disqualification devient effective.

5.6.2 - Deux ou plusieurs juges dans le même ring

Si un des juges veut avertir (carton jaune) ou disqualifier (carton rouge) un concurrent, il informe les autres juges, et l'ensemble du jury décide. Il est préférable que le Président du jury montre lui-même le carton, s'il est dans le ring.

5.7 – Exécution des exercices :

a) Le juge peut choisir l'ordre des exercices. L'ordre doit être le même pour tous les concurrents.
b) Les règlements nationaux peuvent exiger un contrôle du chien avant de pénétrer sur le terrain et aussi que le juge est autorisé à toucher ou manipuler le chien.
c) Les exercices commencent et finissent en position de base. La position de base est définie comme étant celle du chien assis à la gauche du concurrent.
d) Tous les exercices commencent quand le commissaire a dirigé le concurrent et le chien au départ, que le chien est assis en position de base et que le commissaire a annoncé « l'exercice commence » ou « début d'exercice ». Le concurrent doit amener son chien "au pied" au point de départ et être prêt à commencer l'exercice dans un laps de temps très court. En classe 1, la tolérance peut être légèrement supérieure qu'en classe 2 ou 3, pour lesquelles les concurrents doivent être prêts avec leur chien "au pied" et commencer l'exercice très peu de temps après avoir rejoint le point de départ.
e) Tous les exercices se terminent quand le commissaire a annoncé « l'exercice est terminé » ou « merci »
f) Dans tous les exercices, si ce n'est pas mentionné autrement, le commissaire donne la permission au concurrent de commander le chien, même si ce n'est pas mentionné de façon systématique dans la description de l'exercice.
g) Le concurrent peut décider de donner ou ne pas donner un deuxième ordre et quand le donner.
h) Les ordres du commissaire décrits dans ces règles sont justes des exemples. Il est important qu'ils soient clairs pour tous les concurrents.
i) Il n'est pas autorisé de montrer l'endroit ou la direction au chien avant ou pendant l'exercice (autre que ceux autorisés dans l'exercice en cours. Un tel comportement entraînera la perte de l'exercice.
j) Le chien doit être à gauche du concurrent entre les exercices. Le chien n'est pas obligé d'être « Au pied », ni sous commandement, mais il doit être sous contrôle à côté du concurrent. Si pour quelque raison, il y a un délai lors du passage d'un exercice à l'autre, il est permis de faire coucher le chien, mais il ne continuera pas les exercices à partir de cette position.

k) Le concurrent doit se déplacer naturellement, en ligne droite. Des mouvements imprécis ou ambigus, des gestes exagérés, des signes ou un langage corporel et des mouvements bizarres des extrémités seront pénalisés. les virages et demi-tours seront de 90° et 180° et après un demi-tour le concurrent suivra sensiblement son chemin initial.

l) En classe 1, le concurrent peut entrer sur le terrain en tenant le chien en laisse. Pendant l'épreuve, la laisse doit être invisible pour le chien ou le concurrent peut la déposer sur la table de jugement. Il peut reprendre le chien en laisse quand il quitte le lieu de l'épreuve.

m) En classe 2, le concurrent doit déposer la laisse en dehors du terrain ou sur la table de jugement. Cette règle s'applique à tous les exercices.

n) Les friandises et les objets ludiques, balles ou jouets ne sont pas autorisés sur le terrain du concours, ni pendant ni entre les exercices. Si le juge constate qu'un concurrent a utilisé, ou utilise ce genre de d'objet, il devra le disqualifier.

o) Le concurrent n'est pas autorisé à toucher le chien, le caresser ou lui donner tout signe d'encouragement durant les exercices. Un tel comportement entraîne un exercice raté. Un léger encouragement est permis quand l'exercice est terminé. Dans le cas d'encouragements excessifs, une manifestation trop enthousiaste, des gambades, le fait de sauter dans les bras du concurrent, se frotter aux jambes du concurrent, etc.…, le juge avertira le concurrent et notera cette conduite dans l'impression générale. En cas de récidive, le chien sera disqualifié.

p) Le juge peut arrêter un exercice si le chien montre une incapacité évidente ou une absence de volonté de le faire. Un tel exercice est raté.

q) Le juge peut interdire un chien de continuer la compétition s'il ne comporte pas correctement ou s'il gêne en aboyant ou gémissant sans arrêt. Dans ce cas, le juge peut donner un premier avertissement. Si le comportement persiste, le juge disqualifiera le chien. La règle est la même pour aboyer ou geindre entre les exercices.

r) Dans les exercices "rappel" et "rapport d'objet", le chien est autorisé à venir et à s'asseoir face au concurrent. Le chien doit ensuite sur ordre (après permission du commissaire) reprendre rapidement la position "au pied" en passant très près du concurrent.

s) Dans les exercices précédents (rappel et rapport), le juge ne tiendra pas compte du fait que l'exercice ait été exécuté avec la prise de position "au pied" ou après s'être arrêté en face. Si l'exercice est accompli avec élégance, la totalité des points peut être attribuée.

5.8 - Exercices de rapport d'objet :

a) Dans tous les exercices de rapport, le chien peut s'asseoir devant le concurrent et donner l'objet au commandement (après accord du commissaire). Le chien doit alors, sur ordre, (après accord du commissaire) prendre rapidement la position "au pied" en passant très près du concurrent.

b) Si un objet est mal lancé (à une distance trop courte ou à l'extérieur du ring), il doit être relancé. Cependant, cela entraîne une réduction de 2 points. Si le second lancé n'est pas bon, l'exercice est raté.

c) Il n'est pas permis que le chien prenne l'objet avant l'exercice. Si cela se produit, le maximum de points attribués est limité à 5.

5.9 - Commandements et gestes :

a) Les ordres sont oraux; un signe de la main peut remplacer un ordre vocal ou être donné en même temps qu'un ordre parlé. Si c'est le cas, cela est précisé pour l'exercice considéré. Les signaux de la main devront être brefs, ne pas s'effectuer après l'ordre vocal ni inclure un autre signe corporel. on peut utiliser une ou les deux mains.

b) Le concept "langage corporel" signifie bouger votre corps (pas nécessairement en faisant des pas) pencher ou tourner le corps, la tête ou les épaules ainsi que donner un signal avec les pieds. Ce sera pénalisé en fonction de l'importance et de la situation. Faire des pas en donnant le commandement disqualifiera l'exercice.

c) Dans les exercices où ordre vocal ou geste sont autorisés, le concurrent doit informer le juge avant que l'exercice commence si des gestes seront utilisés. Ce n'est pas nécessaire si les deux, voix et geste, sont autorisés.

d) L'ordre "Reste" est permis dans les exercices où le concurrent laisse le chien, ou se détourne du chien.

e) Les signes de la main ne sont jamais autorisés quand le chien est à côté du concurrent "Au pied". Ceci est sévèrement sanctionné par une réduction de 2 à 4 points, en fonction de l'importance, de la situation et de la durée. Si le langage corporel est utilisé, la pénalisation est toujours plus sévère.

f) Les ordres vocaux donnés ici sont des recommandations. Toutes les formulations assez courtes sont acceptables, le nom du chien peut être associé à l'ordre dans les exercices de rappel (1er rappel seulement). Le nom et l'ordre doivent être associés étroitement afin de ne pas donner l'impression de deux ordres séparés.

5.10 - Chien quittant le concurrent :

a) Classe 1 : Si le chien quitte le terrain et se trouve hors contrôle, le concurrent peut rappeler le chien 2 fois. S'il revient, ils peuvent continuer mais ce sera noté dans l'impression générale et pénalisé sévèrement; L'exercice concerné est raté. Si le chien quitte une nouvelle fois le ring, il sera disqualifié.
b) Classe 2 et 3 : Si un chien quitte le terrain pendant ou entre les exercices et se retrouve hors contrôle, il est disqualifié.
c) Si le chien quitte le terrain pendant un exercice (interrompt l'exercice), et se trouve hors contrôle, le concurrent peut rappeler le chien (pas plus de 2 fois) sans quitter sa position. Si le chien revient, l'exercice est raté, mais ils peuvent passer à l'exercice suivant. Ce fait sera sévèrement pénalisé (impression générale). Si le chien ne revient pas au 2ème commandement, le couple est disqualifié. Si le chien repart, il est disqualifié.

5.11 – Jugement des exercices :

a) Le jugement de l'exercice commence quand le concurrent et le chien ont pris leur position de départ, (le chien en position de base) et quand le commissaire a annoncé « l'exercice commence ». Le jugement de l'exercice termine quand le commissaire a annoncé « fin de l'exercice ».
b) Toute écart de l'idéal doit être pénalisée : commandements supplémentaires, les doubles commandements, le langage corporel, les écarts dans la position de base, un mouvement non parallèle etc.
c) La règle générale pour un commandement supplémentaire est 1 à 2 points de pénalité, et un troisième commandement supplémentaire fait échouer l'exercice (ou une partie de celui-ci). Dans l'exercice (directionnel), et (positions à distance), 1 à 2 points seront déduits. Voir les directives de jugement de l'exercice.
d) Un chien qui aboie, même occasionnellement dans un exercice, doit être pénalisé. Pas plus de 7 points seront attribués dans le cas d'un aboiement occasionnel, et si le chien aboie de manière exagérée ou continue, l'exercice est raté. La même règle est appliquée pour le gémissement.
e) Aboyer ou geindre pendant l'exercice sera toujours pénalisé, même dans le cas d'un court aboiement au début de l'exercice, (qui peut être de l'enthousiasme), par au moins 1 point de pénalité.
f) Si un concurrent bouge de sa position de départ, ou fait un pas en avant, quand il donne les commandements, l'exercice est raté.
g) Si le chien anticipe l'ordre (exemple: ne garde pas la position de base, saute, se lève ou fait un pas en avant), au début de l'exercice, la note est limitée à 8 points.

h) En classe 1 si le chien quitte le concurrent (commence l'exercice) après le début (dans les exercices où le chien est envoyé à distance du concurrent) mais avant l'ordre du concurrent, (par exemple à l'ordre du commissaire), le concurrent peut rappeler le chien 1 fois. S'il revient et fait l'exercice, la note maximum est 6. S'il ne revient pas, l'exercice est raté.
i) En classe 2 et classe 3, si le chien quitte le concurrent (débute l'exercice) avant l'ordre, il n'y a pas possibilité de rappel, l'exercice est raté.
j) Toute punition du chien entraîne la disqualification.
k) Si un concurrent touche le chien pendant l'exercice, l'exercice est raté. Ceci peut conduire à un avertissement. Si toucher le chien entre et pendant les exercices peut être interprété comme une punition, alors le chien et le concurrent seront disqualifiés.
l) Contrôler le chien en le tenant par le collier entre les exercices entraînera un avertissement. (Carton jaune)
m) Si le chien touche le concurrent légèrement dans le rappel ou les exercices de rapport d'objet, quand il s'assoit devant, à la remise, 1 à 2 points seront déduits. S'il percute le concurrent, pas plus de 7 points seront attribués.
n) La race du chien doit être prise en considération pour juger la vitesse. L'idéal pour toutes les races n'est pas le même. Quand le chien réagit au commandement instantanément avec une grande volonté de le faire, se déplace de manière typique de sa race, garde sa vitesse et montre un intérêt dans ce qu'il fait, la totalité des points doit alors être attribuée s'il n'y a pas d'autres erreurs.
o) Si le chien ne s'assoit pas calmement à côté du concurrent au début de l'exercice, pas plus de 8 points seront attribués.
p) Si le chien ne prend pas la position de base (assis) à la fin de l'exercice, pas plus de 7 points seront attribués.
q) Si un chien n'a pas la position de départ pour un exercice (assis ou couché), l'exercice est raté.
r) Si un chien se vide sur le terrain :
   Classe 1 : pendant un exercice, l'exercice est raté, (0 point) et l'impression générale aussi (0 point)
   Classe 1 : entre 2 exercices, l'impression générale est ratée (0 point)
   Classe 2 et 3 : durant ou entre 2 exercices, le chien est disqualifié. (Perte de tous les points)

06 - EXERCICES DE LA CLASSE 1 (INTERNATIONALE).

Exercice 1 – Absence couchée en groupe (2 mn). Coeff. 3

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Couché », « Reste », « Assis »

Réalisation : Les conducteurs se placent en rang avec le chien en position de base "au pied". Les chiens sont assis "au pied", alignés, séparés d'environ 3 m. La position "couché" est prise l'un après l'autre sur ordre. Les chiens doivent être mis en position "couché" de gauche à droite et "assis" de droite à gauche afin que le premier chien couché soit le dernier assis. Le commissaire dit à quel moment donner l'ordre. Les conducteurs partent ensemble pour se mettre hors de vue des chiens et restent cachés 2 mn. La période court quand tous les conducteurs sont hors de vue. Après 2 mn, les conducteurs s'alignent sur le terrain et aux ordres du commissaire marchent ensemble pour se mettre à côté de leur chien. Les conducteurs reçoivent un par un l'ordre de mettre leur chien en position de base "au pied". Il doit y avoir au moins 3 chiens et au plus 6 dans un groupe. Les conducteurs doivent être informés de ne pas crier leur ordre: cela pourrait perturber les autres chiens et doit être fortement pénalisé.

Directives de jugement : Le commissaire annonce "enlevez les laisses" et ensuite "début de l'exercice". Après que les chiens aient été détachés, l'exercice commence pour tous les candidats alignés.
Le commissaire commande alors au premier conducteur de faire coucher son chien. L'exercice finit quand les conducteurs ont rejoint leurs chiens, que tous les chiens sont "au pied" et que le commissaire a annoncé "fin de l'exercice".
Un chien qui ne se couche pas (2 ordres), se lève, s'assied ou rampe plus que la longueur de son corps avant la fin, rate l'exercice (0 point). Tout mouvement réduit clairement les points. Si le chien aboie 1 à 2 fois, 1 à 2 points sont déduits. S'il aboie la plupart du temps, l'exercice est raté (0 point). L'absence de calme comme passer le poids d'un côté à l'autre, doit être pénalisé. Le chien est autorisé à tourner la tête et à regarder alentour et il peut manifester de l'intérêt s'il y a une distraction ou du bruit dans ou hors du terrain. Cependant, il ne doit manifester ni anxiété ni manque de calme. Si un chien se lève et s'approche d'un autre chien de telle sorte que l'on puisse craindre une bagarre, l'exercice doit être arrêté et reprendre pour tous les chiens, excepté celui à l'origine du problème.
Si un chien réagit (se couche ou s'assied) avant l'ordre du conducteur (par ex. sur un ordre voisin "assis ou couché"), la note maximale est 8. Si le chien s'est couché/assis avant qu'il soit commandé et change sa position de lui-même ou sur ordre (se lève ou se recouche) la note maximale est 7.
La note maximale est 7 si un chien se couche sur le flanc.
Si le chien s'assied ou se lève après les 2 mn et que le conducteur est en vue sur le terrain, la notation est limitée à 5 points; si le chien se déplace, l'exercice est raté (0 point).

Exercice 2 – Suite au pied, sans laisse. Coeff. 3

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Au pied »

Réalisation : La suite au pied est testée au pas normal avec des virages à gauche et à droite, des ½ tours et des arrêts. Elle est également jugée, à allure rapide, mais seulement, des virages à droite sont exécutés. Le chien peut aussi être jugé alors que le conducteur effectue 2 ou 3 pas en avant et en arrière. Le chien, sans laisse, doit suivre spontanément, à gauche du conducteur, son épaule au niveau du genou gauche du conducteur et en suivant une ligne parallèle. Le conducteur bougera les bras de façon naturelle en marchant.
Le conducteur peut choisir les ½ tours à droite ou à gauche. Le "demi-tour allemand" est aussi accepté (le chien peut faire le tour du conducteur par la droite mais en restant très près). Le conducteur doit, en faisant demi-tour (180°) revenir approximativement sur la ligne de l'aller. Les virages à droite ou à gauche doivent être des angles droits (90°). Le conducteur ne doit pas tourner la tête, bouger les épaules ni utiliser de langage corporel.
L'ordre "au pied" peut être donné à chaque départ, en changeant d'allure et en faisant les petits pas. Quand le conducteur s'arrête, le chien doit prendre immédiatement la position de bas "au pied" sans commandement.

Tous les chiens d'un test ou d'un concours devront exécuter la suite au pied selon le même schéma

Directives de jugement : L'exercice est raté si le chien quitte son conducteur ou le suit à plus de 50 cm, pendant la majeure partie du temps. Si le chien se déplace lentement, la note maximale est 6 à 7 points. Le manque de contact et les ordres supplémentaires sont des fautes. Une direction imparfaite (non parallèle) de la position "au pied" entraînera la perte d'environ 2 points. Un chien qui marche très près du conducteur au point de le gêner sera pénalisé, plus sévèrement encore si le chien se penche et touche son conducteur.

Exercice 3 – Blocage debout en marchant. Coeff. 2

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Au pied », « Debout », « Assis »

Réalisation : Le conducteur et le chien quittent la position de départ en ligne droite, au pas normal. Après environ 10 m, le conducteur sans s'arrêter, donne l'ordre et le chien doit s'arrêter immédiatement. Le conducteur marche environ 10 m (vers un point matérialisé par ex. par une marque ou un cône), se retourne et s'arrête face à son chien. Après 3 secondes et sur ordre du commissaire, le conducteur retourne à côté du chien et commande la remise au pied. Toutes les parties de cet exercice sont exécutées avec l'accord du commissaire sauf le ½ tour autour du cône.

Directives de jugement : Si le chien s'arrête dans une mauvaise position, change de position avant le ½ tour de son conducteur, a besoin d'un ordre supplémentaire ou si le conducteur s'arrête avant ou au moment de donner l'ordre au chien, aucun point ne pourra

être attribué. Pour avoir des points, le chien ne doit pas avancer plus que la longueur de son corps, après l'ordre de blocage.
Si le chien change de position après le ½ tour du conducteur, la note maximale est 7. Si le conducteur ralentit, change d'allure, accélère avant l'ordre, la note maximale est 7.
Des signes de la main ou attitude corporelle au moment de donner l'ordre sont des fautes et selon leur importance et leur durée seront pénalisées sévèrement par une réduction de la note entre 3 et 5 points.
La suite au pied sera également prise en compte; une mauvaise suite entraîne une réduction de 2 points. Marcher et s'arrêter lentement ou ne pas s'arrêter dans une position correcte sont des défauts avec perte de 1 à 4 points.

Exercice 4 – Rappel au pied. **Coeff. 3**

Commandements : ***(voir article 5.9.fj)*** « Couché », « Vient » (une fois), « Au pied »

Réalisation : Le chien est couché sur ordre du commissaire et le conducteur se déplace (sur ordre) à 20-25 m dans la direction indiquée par le commissaire. Le conducteur, sur ordre du commissaire appelle son chien. Le nom du chien peut être inclus dans l'ordre de rappel, mais le nom et l'ordre doivent être étroitement combinés afin de ne pas donner l'impression de donner 2 ordres séparés.
Directives de jugement : Il est important que le chien réponde avec envie au rappel; il doit se déplacer rapidement et garder l'allure, au moins un trot rapide. Un déplacement lent est une faute. La race sera prise en compte pour juger la vitesse. S'il est donné plus d'un ordre de rappel, la note maximale sera de 7. Au troisième rappel, l'exercice est raté. Si le chien se déplace de plus d'une longueur de son corps avant le rappel, l'exercice est raté. Si le chien se lève, s'assoit, ou bouge de moins d'une longueur avant le rappel, la note maximale est 8.

Exercice 5 – Blocage « Assis » en marchant. **Coeff. 2**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Au pied », « Assis »

Réalisation : Le conducteur et le chien quittent le départ en ligne droite au pas normal. Après environ 10 m, le conducteur commande sans s'arrêter de s'asseoir et le chien doit s'asseoir immédiatement. Le conducteur poursuit sa marche sur 10 m vers un point matérialisé (marque ou cône), tourne autour sans autre précision et s'arrête face au chien. Après environ 3 secondes, le conducteur retourne vers le chien et lui commande "au pied". Toutes les parties de cet exercice sont exécutées avec l'accord du commissaire sauf le ½ tour autour du cône.

Directives de jugement : Si le chien se bloque dans une mauvaise position, change de position avant que le conducteur ait fait demi-tour, s'assied avant l'ordre ou nécessite un ordre supplémentaire, ou si le conducteur s'arrête avant de donner l'ordre ou pendant l'ordre, aucun point n'est attribué. Pour avoir des points, le chien ne doit pas avancer plus que sa longueur après avoir reçu l'ordre de blocage.

Si le chien change de position après que le conducteur ait tourné, la note maximale est 7. Si le conducteur ralentit, change de pas, accélère avant son ordre, la note maximale est 7. Des signes de la main, de langage corporel sur l'ordre "assis" sont des fautes graves qui seront sévèrement pénalisées par une diminution de 3 à 5 points selon leur durée et leur importance.
Dans le jugement, la suite "au pied" sera prise en considération
Pour une mauvaise suite, la pénalité sera de 1 à 2 points. Le chien qui se déplace lentement, qui s'assoit de travers sera pénalisé de 1 à 4 points.

Exercice 6 – Envoi dans le carré, et « Couché ». **Coeff. 4**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « En avant », (« Debout »), « Couché », « Assis »

Réalisation : Le chien est envoyé dans un carré de 3 m x 3 m dont le centre est situé à environ 15 m du point de départ. Quand le chien arrive dans le carré, le conducteur commande "couché". Le carré ne doit pas être situé à moins de 3-5 m du bord du terrain; le carré est matérialisé par des cônes aux quatre coins. Des lignes visibles (ruban, craie,...) devront relier les cônes par l'extérieur. Le conducteur sur ordre du commissaire vient se placer à côté du chien et sur ordre commande "assis" (cf. figure en appendice). Un commandement de blocage "debout" peut être donné avant le "couché".

Directives de jugement : Le juge notera la volonté du chien à obéir, sa rapidité et le fait d'aller droit vers le carré. Pour obtenir 10 points, le conducteur ne doit pas donner plus de 4 ordres, le 4ème étant l'ordre d'arrêt dans le carré ("debout" ou "reste"). Le chien doit suivre les ordres même si un commandement "debout" est donné dans le carré. Il est possible d'employer uniquement le commandement "couché" dans le carré et d'utiliser seulement 3 ordres. Si le chien se déplace très lentement, la note maximale est 7.
Si le chien exécute de lui-même, les points sont réduits. Si le conducteur se déplace vers l'avant (fait des pas dans n'importe quelle direction) en donnant les ordres, l'exercice est raté (0 point).
Si le conducteur manifeste un excès d'actions (langage corporel), la note maximale sera 8.
Pour obtenir des points, tout le corps du chien, à l'exception de la queue, doit être dans le carré. Si le chien s'assoit ou se couche en dehors du carré, il ne peut recevoir d'autres ordres. L'exercice est raté si le chien sort du carré avant la fin.
Si le chien rampe dans le carré, la note maximale est 7. Si le chien change de position avant que le conducteur l'ait rejoint, la note maximale est 6.
L'exercice est raté si le commandement "debout" ou "couché" doit être répété une 3ème fois.
La pénalité pour un ordre supplémentaire dépend de son intensité et de la volonté du chien à obéir. La note maximale est 8, si le chien s'assoit ou se lève avant l'ordre "assis" quand le conducteur est à côté du chien.
Il n'est pas autorisé de montrer des directions au chien au point de départ ou de lui montrer le carré avant l'exercice: cela se traduit par un exercice raté (0 point).

Exercice 7 – Rapport d'objet. **Coeff. 3**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Apporte », « Donne », « Au pied »

Réalisation : Le commissaire annonce le début de l'exercice et tend l'haltère en bois au conducteur. Sur ordre du commissaire, le conducteur lance l'objet à 10 mètres au minimum. Quand il en reçoit l'ordre, le conducteur demande au chien de rapporter l'haltère. Trois tailles d'objet doivent être disponibles, la taille devrait être adaptée à celle du chien mais le conducteur a le droit de choisir n'importe quelle taille. L'objet le plus gros ne doit pas peser plus de 450 g.

Directives de jugement : L'accent doit être porté sur la volonté du chien à suivre les ordres, la vitesse et le fait de prendre le plus court chemin, à l'aller comme au retour.

Lâcher de l'haltère : Si le chien lâche l'objet mais le reprend de lui-même, la note maximale est 7. Si un ordre "apporte" supplémentaire est nécessaire, la note est de 6 points maximum. Si le chien lâche l'objet à côté du conducteur et que celui-ci peut le prendre sans faire un pas, la note tombe à 5 points maximum à condition que le chien prenne la bonne position de base. Si l'objet tombe par la négligence du conducteur après l'ordre de remise, la note maximale est 7.

Mâchonner ou mordre l'haltère : Si le mâchonnage est important, un maximum de 5 points peut être octroyé. Un mâchonnage très important ou la rupture de l'objet entraîne le raté de l'exercice (0 point).
Aucune pénalité ne sera cependant appliquée si le chien prend une meilleure prise en gueule (une fois).

Exercice 8 – Positions à distance. **Coeff. 3**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Couché », « Reste », « Assis » et/ou gestes

Réalisation : Le conducteur fait coucher son chien sur ordre du commissaire au départ. Le conducteur quitte son chien et s'avance vers le point prévu à environ 5 m face au chien. Le chien doit changer 4 fois de position (assis, couché), mais rester à l'emplacement de départ. L'ordre des positions doit être: assis, couché (2 fois) et ainsi le dernier ordre de changement sera "couché". Le commissaire montrera au conducteur l'ordre de changement de position sur un panneau ou écran électrique. Le commissaire ne devra pas voir le chien en donnant les instructions et restera à une distance d'environ 3 à 5 m du chien; le commissaire changera la position toutes les 3 secondes. Le conducteur pourra utiliser voix et signaux de la main (les gestes devront être brefs et simultanés).
Après le dernier ordre, le conducteur retourne, sur ordre, à côté du chien et le fait asseoir (sur ordre).Une limite est marquée derrière le chien par une ligne imaginaire reliant 2 marqueurs.

Directives de jugement : Le juge notera la vitesse d'exécution, la précision et la tenue des positions et la distance d'avancée (ou de recul) du chien. Pour avoir des points, le chien ne doit pas bouger plus de sa longueur (dans quelque direction que ce soit) à partir de sa position de départ. Tous les mouvements s'additionnent. Si le chien n'exécute pas une position sur les 4, la note maximale est 7. S'il n'exécute pas 2 positions, l'exercice est raté.

Si le chien s'assied avant que le conducteur revienne, la note maximale est 8. Un usage intensif de la voix et des signes exagérés, continus ou trop longs de la main, seront pénalisés. Un troisième ordre pour une position peut être donné mais cette position est alors perdue. La première fois qu'un 2ème ordre doit être donné sur une position, la note est diminuée de 2 points. Ensuite, la note est réduite d'un point à chaque fois.

Exercice 9 – Saut de haie. **Coeff. 3**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Reste », « Viens ou Saute », « Au pied »

Réalisation : Le conducteur, sur ordre, laisse le chien devant la haie (2 à 4m) , contourne la haie et va à 2 à 4 m de l'autre côté et rappelle le chien pour lui faire sauter la haie, sur ordre du commissaire. Le chien doit sauter et prendre la position de base "au pied". La hauteur de la haie est de l'ordre de la hauteur de l'épaule du chien; cependant, la hauteur maxi est de 50 cm (cf. dessin en appendice).

Directives de jugement : L'exercice commence quand le conducteur quitte le chien et se termine quand le chien est "au pied" et que le commissaire a annoncé "fin d'exercice".
L'accent doit porter sur la volonté du chien à obéir, l'allure du chien et le respect du plus court chemin vers son conducteur. Si le chien touche la haie, même légèrement en sautant, la note maximale est 8. Si le chien prend appui sur la haie, renverse le sautoir ou refuse le saut, l'exercice est raté (0 point)

Exercice 10 – Impression générale. **Coeff. 2**

Directives de jugement : Pour juger l'impression d'ensemble, la volonté du chien à travailler et à obéir aux ordres est primordiale. Le contact et la précision sont aussi importants que le côté naturel des mouvements du conducteur et du chien Pour obtenir une bonne appréciation, le chien et son conducteur, doivent présenter un travail d'équipe qui reflète la joie de travailler ensemble et un bon esprit sportif.
Le comportement pendant et entre les épreuves influence la note d'impression générale.

Si le chien quitte le terrain ou se soulage sur le ring, la note d'impression sera nulle. Si le chien n'est plus contrôlé ou quitte son conducteur pendant ou entre les exercices (même une fois) mais reste sur le terrain, la note maximale sera 5 points.

07 - EXERCICES DE LA CLASSE 2 (INTERNATIONALE).

Exercice 1 – Absence « Assis » en groupe (1 mn) **Coeff. 2**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Assis », « Reste »

Réalisation : Les chiens sont alignés "au pied" à environ 3 m l'un de l'autre. Les conducteurs, sur ordre du commissaire, quittent les chiens en avançant tout droit sur 20 m et se retournent face aux chiens. Les conducteurs gardent une attitude naturelle en vue des chiens pendant 1 minute. Les conducteurs, sur ordre, rejoignent les chiens et se placent à côté en position de base. Il doit y avoir au moins 3 chiens, mais pas plus de 6 dans un groupe.

Directives de jugement : Un chien qui se lève, se couche ou se déplace de plus d'une longueur de son corps rate l'exercice (0 point); tout mouvement réduit le pointage. Si un chien aboie 1 ou 2 fois, on lui retire 2 points; s'il aboie la plupart du temps, l'exercice est raté (0 point). Le manque de calme comme par exemple, passer son poids d'une patte sur une autre, sera pénalisé. Le chien peut bouger la tête pour regarder autour, être attiré par une distraction dans ou à l'extérieur du terrain, cela cependant sans montrer de signe d'anxiété ou un manque de calme.

Si le chien se couche ou se lève après la minute d'absence, la note maximale est 5 points. Si un chien se lève et s'approche d'un autre chien, avec risque de bagarre, l'exercice est arrêté et recommencé pour tous les autres chiens à l'exception de celui à l'origine du problème.

Exercice 2 – Suite au pied sans laisse. **Coeff. 3**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Au pied »

Réalisation : La suite est réalisée à différentes allures, dans plusieurs directions, avec virages (¼ de tours et ½ tours). Le chien peut aussi être jugé lors de petits pas vers l'avant ou en arrière. Le chien doit suivre de son plein gré, en évoluant à gauche de son conducteur, l'épaule du chien étant au niveau du genou du conducteur selon une ligne parallèle. Le conducteur balance ses bras de manière naturelle durant tout l'exercice.
La suite est jugée au pas normal, au pas lent et au pas rapide, avec des ¼ de tours, des ½ tours et des arrêts. Le conducteur peut choisir d'exécuter les ½ tours par la gauche ou par la droite, le ½ tour "allemand" étant autorisé. Après un ½ tour (180°), le conducteur doit revenir sensiblement sur ses pas. Les virages à gauche et à droite doivent se faire à angle droit (90°), le conducteur ne doit pas tourner la tête, bouger les épaules ou user d'un langage corporel.
L'ordre "au pied" peut être donné après chaque arrêt, changement d'allure et lors des petits pas. Dès que le conducteur s'arrête, le chien doit immédiatement prendre la position "au pied" (assis) sans ordre.
Lors d'une compétition, tous les chiens doivent effectuer le même schéma de suite au pied.

Directives de jugement : Un chien qui s'éloigne de son conducteur ou le suit à une distance supérieure à 50 cm sur la majorité du parcours, ne pourra pas obtenir de points. Si le chien se déplace lentement, l'exercice devra être noté sur 6 à 7 points, maximum.
Le manque de contact, les ordres supplémentaires, une évolution non parallèle doivent entraîner une perte de 2 points environ. Un chien qui colle trop le conducteur en le gênant pour marcher doit être pénalisé.

Exercice 3 – Blocages « Debout » et « Assis » en marchant. **Coeff. 3**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Au pied », « Debout », « Au pied », « Assis », « Au pied »

Réalisation : Lors d'une marche au pied, le conducteur (sur ordre du commissaire) commande un debout, puis un assis, en quittant le chien.
Le chien et le conducteur quittent la position départ (sur ordre), au pas normal, en ligne droite. Après environ 10 mètres, le conducteur (sur ordre) donne l'ordre "debout" au chien qui doit s'immobiliser immédiatement; le conducteur poursuit seul, sur environ 10 m en ligne droite, fait demi-tour (sur ordre) et retourne le long d'une ligne parallèle et dépasse le chien (1 à 2m) à environ 50 cm, fait demi-tour (sur ordre), revient vers le chien , le reprend "au pied" sans s'arrêter, continue de marcher et après environ 5 mètres fait ¼ tour à droite ou à gauche (sur ordre) et après environ 10 m commande au chien "assis" et poursuit l'exercice selon la procédure précédente. Après avoir repris le chien le long de la position assise, le conducteur et le chien poursuivent la marche sur environ 5 mètres: les deux s'arrêtent sur ordre du commissaire, le chien devant prendre la position de base "au pied".
Les angles devront être de 90° non arrondis.
Toutes les phases (arrêts, blocages, virages) de l'exercice se font sur ordre du commissaire sauf les ½ tours autour du cône.

Directives de jugement : Si le chien s'immobilise (une fois), dans une mauvaise position (par ex. assis au lieu de debout), la note maximale attribuée est 7. Si le chien rate une position (ne s'arrête pas), pas plus de 6 points seront alloués. Pour avoir des points, le chien ne doit pas avancer (pour une position demandée) de plus d'une longueur de son corps après l'ordre de blocage et doit prendre la position (debout ou assis) avant que le conducteur ait fait demi-tour. Un second commandement n'est pas autorisé pour les blocages: il conduit à la perte de la position. Pour obtenir des points à cet exercice, un blocage au moins doit être réalisé.
La notation tient compte également de la qualité de la suite au pied : 1 à 2 points seront enlevés pour une suite médiocre. Prises de position debout et assis lentes, instabilité, debout et assis de travers, sont des fautes tout comme le fait de se tourner pour vérifier la position du chien: pénalités conséquentes de 1 à 4 points.
Signes de la main, langage corporel au moment des blocages sont sévèrement pénalisés en fonction de l'importance et de la durée des gestes parasites : entre 3 et 5 points.

Exercice 4 – Rappel avec blocage « Debout ». **Coeff. 4**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Couché », « Viens », « Debout » ou geste, « Viens », « Au pied », (Gestes : une ou deux mains sont autorisés)

Réalisation : Le chien est mis en position "couché" et le conducteur se déplace sur environ 25-30 m dans la direction indiquée par le commissaire. Le conducteur appelle son chien (sur ordre). Le conducteur commande "debout" à son chien lorsque celui-ci a parcouru environ la moitié de la distance. Après 3 secondes et sur ordre du commissaire, le conducteur appelle son chien au pied en position de base. Le commissaire dit seulement au conducteur quand rappeler le chien, le conducteur donne l'ordre d'arrêt de sa propre initiative au niveau de la marque (plot, cône, panneau,...).
Un commandement vocal **ou** un geste de la main est autorisé. Le nom du chien peut être combiné avec le premier ordre de rappel mais ils doivent être annoncés ensembles et ne pas donner l'impression de deux ordres séparés.

Directives de jugement : Il est important que le chien réponde spontanément à tous les ordres de rappel. Le chien doit se déplacer à bonne vitesse et garder au minimum l'allure d'un trot rapide. Un déplacement lent est pénalisé. La race doit être prise en considération pour juger la vitesse. Le chien doit, dès la réception de l'ordre, commencer son blocage. Lors de l'évaluation du blocage, il faut également évaluer la vitesse. Il peut y avoir un peu de tolérance pour le blocage réel des chiens rapides mais pas pour un chien lent. Pour obtenir le maximum de points pour un arrêt, il ne doit pas y avoir plus d'une longueur de chien entre l'ordre et l'arrêt.
Pour obtenir des points (pour un blocage), il ne doit pas y avoir plus de 3 longueurs de chien entre l'ordre et l'arrêt.
Si plus de 2 ordres de rappel sont donnés, la note maximale est 6. Un troisième rappel sur une position est synonyme d'exercice raté (0 point), tout comme 2 rappels sur deux positions. Si le chien rate la position (arrêt après 3 longueurs de chien), la note maxi est 7. L'exercice est raté si le chien ne montre aucune tentative d'arrêt. Si le chien s'arrête sur une mauvaise position, 7 points maxi seront attribués.
Si le chien s'assied ou se lève avant le premier rappel, pas plus de 8 points pourront être accordés. Si le chien bouge plus que la longueur de son corps avant le premier rappel, l'exercice est raté (0 point).

Exercice 5 – Envoi dans le carré, couché et rappel. **Coeff. 4**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « En avant », « Droite/Gauche » et/ou geste, (« Debout ou stop »), « Couché », « Au pied », (Gestes : une ou deux mains sont autorisés)

Réalisation : On demande au conducteur d'envoyer le chien dans un carré de 3 m x 3 m situé à environ 25 mètres du point de départ (milieu du carré). Le carré ne doit pas être placé à moins de 3-5 mètres du bord du terrain. Des cônes (15 cm environ) délimitent les 4 coins du carré. Une ligne visible (ruban, craie,...) joint les cônes par l'extérieur.

Quand le chien arrive dans le carré, le conducteur commande au chien "couché". Sur ordre du commissaire, le conducteur se dirige vers le carré en direction du cône de droite. A environ 2 m avant ce cône, le conducteur est invité à tourner à gauche et après environ 3 mètres, toujours sur ordre, il tourne à gauche en direction du point de départ de l'exercice. Après environ 10 mètres, le conducteur est invité à rappeler son chien tout en poursuivant sa marche jusqu'au point de départ. Arrivé à ce point, le commissaire annonce "arrêt". [Voir figure en appendice]

Directives de jugement : Le chien doit manifester sa volonté à suivre les instructions et les ordres; le juge notera la vitesse et le respect du chemin le plus court. Pour obtenir 10 points, le conducteur ne doit pas utiliser plus de 4 commandements pendant l'exercice, le 4ème étant l'ordre d'arrêt (debout ou stop) dans le carré. Le chien doit suivre les ordres (ex: "stop" dans le carré). Il est possible de n'utiliser que 3 ordres en commandant directement "couché" quand le chien arrive dans le carré.
Si le conducteur avance (petits pas dans n'importe quelle direction) en donnant l'ordre d'envoi, l'exercice est raté (0 point). Pas plus de 8 points seront accordés si le conducteur gesticule (mouvements corporels: tête, bras, épaules,..). Si le chien agit de lui-même (ex: le chien s'arrête ou se couche sans ordre), cela est pénalisé. Si le chien se couche en dehors du carré, l'exercice est raté (0 point). Si le chien est déjà couché aucun autre ordre complémentaire n'est permis. Pour avoir des points, aucune partie de l'animal ne doit dépasser des limites du carré, exceptée la queue.
L'exercice est raté si le chien se lève ou s'assied avant le deuxième virage du conducteur. Pas plus de 5 points seront accordés si le chien se lève ou s'assied après le deuxième virage du conducteur, avant d'être appelé. Si le chien bouge dans le carré sans se relever, la note sera au maximum égale à 7. Si le chien bouge et sort des limites du carré avant d'être appelé, l'exercice est raté. Si le chien se déplace très lentement, la note sera au maximum égale à 6.

Un second commandement, stop ou couché est pénalisé de 2 points par commandement. L'exercice est raté (0), si l'un de ces commandements est donné une 3ème fois. Les gestes ne sont autorisés que si le chien a besoin d'être dirigé; un geste est pénalisé (- 2 points) s'il est donné lorsque le chien est à côté du conducteur. La pénalité (1 à 2 points) pour des ordres supplémentaires est fonction de leur importance et de la volonté du chien à obéir.

Il est interdit de montrer des directions au chien au point de départ ou de lui indiquer le carré avant l'exercice, cela se traduit par un zéro pour l'exercice.

Exercice 6 – Rapport d'objet directionnel. **Coeff. 3**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Au pied », « Debout », « Gauche/Droite » et/ou geste, « Donne », « Au pied »

Réalisation : Le conducteur et le chien sont au point de départ (chien assis) face à un cône distant d'environ 5 mètres. Le commissaire dépose deux haltères en bois sur une ligne à environ 10 mètres l'un de l'autre et aisément visibles. L'haltère choisi (gauche ou droite) est

déposé en premier. Le cône est placé environ à 10 mètres du centre de la ligne imaginaire reliant les 2 haltères et le point de départ est approximativement à 15 mètres de cette ligne. On demande au conducteur de marcher avec son chien du point de départ jusqu'au cône et de placer son chien en position debout près du cône (dans un rayon de 1 mètre) **face au point de départ**, de quitter le chien et retourner au point de départ. Le conducteur ne doit pas marquer d'arrêt en quittant son chien. Après environ 3 secondes, le conducteur (sur ordre) dirige son chien vers l'haltère choisi lors du tirage au sort, le chien doit rapporter l'objet et le remettre correctement à son conducteur.

Trois tailles d'haltère seront disponibles (maxi 450 g), adaptées aux différentes races; la taille de l'objet devrait correspondre à celle du chien mais le conducteur a le choix de la taille. [Voir figure en appendice]

Directives de jugement : L'accent devrait être mis sur la volonté du chien à suivre les ordres, le choix du plus court chemin vers l'haltère et sa vitesse d'exécution. Montrer des directions au chien ou le toucher au point de départ fait rater l'exercice (0 point). Pour avoir des points sur cet exercice, le chien doit rester debout au cône jusqu'à réception de l'ordre d'envoi vers l'haltère. Un chien qui se couche ou s'assied au cône, ne peut pas obtenir plus de 8 points. Si le chien bouge de plus d'une longueur de son corps à la position debout avant l'ordre d'envoi, l'exercice est raté.

Si le chien se dirige vers un mauvais haltère, et s'il est redirigé correctement et rapporte le bon objet, la note 6 peut être accordée. Si le mauvais haltère est soulevé par le chien, aucun point n'est accordé (0 point).

Les pénalités (1 à 2 points par commandement) pour des commandements supplémentaires sont fonction de l'importance et de la volonté du chien à obéir aux ordres.

Lâcher de l'haltère : Si le chien lâche l'objet mais le reprend de sa propre initiative, la note maxi est 7. Si un ordre supplémentaire a été donné, avant que le chien ne reprenne l'objet tombé, pas plus de 5 points seront accordés. Si le chien lâche l'objet à côté du conducteur, et si le conducteur le ramasse sans faire un pas, 5 points pourront être accordés à condition que le chien prenne une bonne position de base. Si l'objet est lâché par négligence du conducteur après l'ordre de donner, pas plus de 7 points seront accordés.

Mâchonner ou mordre l'haltère : Mâchonner ou mordre l'haltère est pénalisé de deux à trois points. Si le mâchonnage est important, pas plus de 5 points pourront être accordés. Un mâchonnage intensif ou une destruction de l'objet, ne donnent pas de point pour cet exercice. Aucune pénalité ne sera relevée si le chien assure, une fois, une meilleure prise de l'objet.

Exercice 7 – Odorat avec rapport. **Coeff. 4**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Cherche/Apporte », « Donne », « Au pied »

Réalisation : Au début de l'exercice, le commissaire donne un petit bois (10 cm x 2 x 2 cm) au conducteur qui marque l'objet d'un signe distinctif (ou l'objet peut être marqué au préalable). Le conducteur peut tenir l'objet dans sa main pendant environ 10 secondes. Le chien, dans cette phase, n'est pas autorisé à toucher ou sentir l'objet. Le commissaire demande au conducteur de lui remettre l'objet et lui demande ensuite de faire demi-tour. Le conducteur décide si le chien peut ou ne peut pas voir le commissaire déposer le petit bois.
Le commissaire va placer les petits bois (celui du conducteur + 5 autres identiques), sans les toucher à une distance de environ 10 mètres du conducteur. Les objets sont placés en cercle ou sur une ligne horizontale à environ 25 cm les uns des autres. Le conducteur est alors prié de se retourner et de commander au chien d'aller chercher l'objet marqué d'un signe. Le chien doit chercher l'objet, le rapporter et le remettre au conducteur selon les directives générales.

Les objets devront être placés de manière identique pour tous les compétiteurs, mais la position de l'objet marqué peut varier. Dans le cas d'un placement horizontal, l'objet marqué ne doit jamais se situer en bout ou en tête de ligne. Le chien est autorisé à sentir pendant 30 secondes si la recherche est active et le but atteint. Il faut prévoir 6 nouveaux objets pour chaque conducteur.

Directives de jugement : L'accent sera porté sur la volonté du chien à obéir et sur son allure. Si le chien prend un mauvais objet (1 fois), mais rapporte ensuite le bon, on pourra accorder 7 points. L'exercice est en échec si le chien sent ou touche le petit bois avant que le conducteur l'ait remis au commissaire, ou si le conducteur donne des ordres lorsque le chien est sur les petits bois, ou si le chien prend un mauvais objet pour la seconde fois.

Lâcher du petit bois : Si le chien lâche l'objet et le reprend de sa propre initiative, la note sera limitée à 7 points. Si un ordre supplémentaire est donné avant que le chien reprenne l'objet tombé, la note sera limitée à 5 points. Si le chien lâche l'objet à côté du conducteur et que le conducteur le ramasse sans devoir avancer, 5 points peuvent être accordés à condition que le chien effectue une mise au pied parfaite. Si l'objet tombe par négligence du conducteur après l'ordre "donne", pas plus de 7 points seront accordés.

Mâchonner ou mordre le petit bois : Mâchonner ou mordre l'objet est pénalisé entre 2 et 3 points. Si le mâchonnage est très important, pas plus de 5 points pourront être donnés. Un mâchonnage excessif ou destruction du petit bois, entraîne 0 point pour l'exercice.
Aucune pénalité ne sera relevée si le chien assure, une fois, une meilleure prise de l'objet.

Exercice 8 – Positions à distance. **Coeff. 4**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Couché », « Reste », « Assis », « Debout », « Couché », et/ou geste

Réalisation : Le chien est commandé en position couché au point de départ. Sur ordre, le conducteur quitte le chien et se déplace vers le point prévu à environ 10 mètres, face au chien. Le chien change 6 fois de position (assis/debout/couché) en réponse aux commandements du conducteur. Il doit rester à la place d'origine. L'ordre des positons sera toujours assis - debout - couché ou debout - assis - couché de façon que le dernier ordre de changement de position est "couché". Le commissaire montre au conducteur la succession des positions avec des mots sur un panneau ou des silhouettes de chien (assis, debout, couché) ou encore à l'aide d'un tableau électrique lumineux. Le commissaire se tient à environ 3 à 5 mètres du chien de façon à ne pas voir le chien lors des changements de position; le changement de position intervient toutes les 3 secondes. Le conducteur peut utiliser voix et gestes (ceux-ci devront être brefs et simultanés avec l'ordre vocal) Une limite est marquée à l'arrière du chien par une ligne imaginaire reliant deux marqueurs. L'ordre des positions doit être le même pour tous les compétiteurs.

Directives de jugement : L'accent sera porté sur la vitesse de changement de position, la précision, la tenue des positions et le déplacement éventuel (avant ou arrière). Pour avoir des points, le chien ne doit pas bouger de plus d'une longueur de son corps dans toutes les directions par rapport au point de départ; tous les mouvements sont comptabilisés. Si le chien manque une position sur les 6, la note est limitée à 7 points et à 5 points s'il rate 2 positions. Donc si le chien saute une positon et effectue la suivante à la place, la note maximale est 5. Si le chien bouge (avance ou recule ou latéralement) de plus de sa longueur, il ne peut pas avoir plus de 5 points. Le chien doit changer au moins 4 fois de position sur ordre pour avoir des points. Si le chien s'assied avant le retour du conducteur, la note maximale est 8. Un usage abusif et exagéré de la voix, et des gestes trop marqués en durée, sont pénalisés. Un second ordre vaut moins 1 point (-1 pt). Un troisième commandement sur une position annule cette position. L'exercice n'a pas de point (0 point) si le chien bouge de plus d'une longueur de corps.
La première fois qu'un 2ème ordre doit être donné sur une position, la note est diminuée de 2 points. Ensuite, la note est réduite d'un point à chaque fois.

Exercice 9 – Saut de haie avec rapport d'objet (Bois ou Métal). **Coeff. 3**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Saute », « Apporte », « Donne », (« Au pied »)

Réalisation : Le conducteur est placé face à la haie à environ 2 à 4 mètres du sautoir, chien "au pied". Le conducteur lance un haltère en bois ou métallique par dessus la haie. Le conducteur, sur ordre, commande au chien de sauter la haie, rapporter l'haltère et resauter au retour. L'ordre "apporte" ne doit pas être donné après que le chien ait débuté son saut.

Trois tailles différentes (et poids) d'objets en bois et métalliques doivent être disponibles, en fonction de la taille des chiens. Le poids maximum pour le plus grand haltère en bois est environ 450 g et pour le métallique 250 g. C'est cependant le conducteur qui optera pour la taille de l'objet. Le sautoir aura une largeur de 1 mètre, la hauteur sera définie par la taille au garrot du chien, arrondie à la dizaine supérieure, sans jamais dépasser 70 cm de hauteur.

Directives de jugement : L'exercice débute en positon de base et se termine en position de base une fois que le chien ait rendu l'haltère et que le commissaire ait annoncé "fin d'exercice". Si le chien cherche un peu l'objet, aucune pénalité ne sera appliquée dès lors que le chien travaille activement. Si le chien touche la haie lors du saut, même légèrement, la note maximale est 8. Si le chien prend appui sur la haie, ou s'il ne saute pas à la fois à l'aller et au retour, l'exercice est raté (0 point). Si le sautoir est renversé, l'exercice est raté. Si le chien anticipe l'ordre de sauter, 2 à 4 points seront déduits. Si le chien part au lancer de l'objet, l'exercice est raté.

Lâcher de l'haltère : Si le chien lâche l'haltère mais le rapporte de son plein gré, 7 points maximum pourront être accordés. Si un ordre supplémentaire "apporte" est donné avant que le chien ne se saisisse de l'haltère tombé, il ne sera pas accordé plus de 5 points. Si le chien laisse tomber l'haltère à côté du conducteur et que celui-ci puisse le ramasser sans avancer d'un pas, 5 points seront accordés à condition que le chien fasse une mise en position de base parfaite. Si l'objet est tombé par négligence du conducteur après l'ordre de remise donné au chien, pas plus de 7 points pourront être accordés.

Mâchonner ou mordre l'haltère : Mâchonner ou mordre l'haltère induit des pénalités de 3 à 5 points. Si le mâchonnage est très important, pas plus de 5 points pourront être octroyés. Un mâchonnage excessif ou destruction de l'haltère entraîne 0 point pour l'exercice.
Aucune pénalité ne sera relevée si le chien assure, une fois, une meilleure prise de l'objet.

Exercice 10 – Impression générale. **Coeff. 2**

Directives de jugement : Pour juger l'impression d'ensemble, la volonté du chien à travailler et à obéir aux ordres est primordiale. Le contact et la précision sont aussi importants que le côté naturel des mouvements du conducteur et du chien Pour obtenir une bonne appréciation, le chien et son conducteur, doivent présenter un travail d'équipe qui reflète la joie de travailler ensemble et un bon esprit sportif.

Le comportement pendant et entre les épreuves influence la note d'impression générale.

Si le chien quitte le terrain ou urine sur le terrain, aucun point ne peut être attribué au titre de l'impression générale. Si le chien n'est plus sous contrôle et quitte le conducteur pendant ou entre les exercices (même une seule fois) mais demeure sur le terrain, pas plus de 5 points seront attribués

08 - EXERCICES DE LA CLASSE 3 (INTERNATIONALE).

Exercice 1 – Absence assise en groupe (2 mn). **Coeff. 3**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Assis », « Reste »

Réalisation : Les chiens sont assis en position de base en ligne, approximativement séparés de 3 mètres. Sur autorisation, les conducteurs quittent leur chien et vont se cacher de leur chien pendant 2 minutes. Quand deux minutes se sont écoulées, les conducteurs sont autorisés à retourner dans le ring et à s'arrêter. Le commissaire les autorise alors à retourner à leur chien de manière à ce que le chien soit en position de base. Il doit y avoir au moins 3 chiens mais pas plus de 6 chiens.

Directives de jugement : Si un chien se lève, se couche, se déplace ou rampe de plus de la longueur de son corps, il obtient 0 point. Tout mouvement entraine une réduction des points. Si le chien aboie 1-2 fois, 1 à 2 points seront déduits. S'il aboie quasiment tout le temps, l'exercice est raté. La nervosité, comme passer son poids d'un côté à l'autre ou d'un pied sur l'autre, doit être pénalisé. Le chien peut tourner la tête et regarder ce qui se passe s'il y a des distractions ou du bruit à l'intérieur ou à l'extérieur du ring. Ceci, cependant, ne doit pas donner l'impression d'être nerveux ou anxieux. Si le chien se couche après 2 minutes et que le conducteur est déjà dans le ring, pas plus de 5 points seront accordés. Si un chien se lève et s'approche d'un autre chien et qu'il y a un risque de bagarre, l'exercice doit être interrompu et recommencé pour tous les chiens sauf celui qui a causé le dérangement.

Il est recommandé que l'espace en dehors du ring et en face des chiens soit un espace clos. (Aucune personne, autre que des personnes de l'organisation n'est autorisée à y pénétrer). Dans les championnats d'Europe et du Monde, cette organisation est obligatoire.

Exercice 2- Absence couchée en groupe avec diversion (4 mn). **Coeff. 2**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Couché », « Reste », « Assis »

Réalisation : Les chiens sont assis en position de base en ligne, éloignés les uns des autres d'approximativement de 3 mètres. Le commandement « couché » à partir de la position de base est donné les uns après les autres. Les chiens doivent être commandés couchés de la gauche vers la droite et commandés assis de la droite vers la gauche, de manière à ce que le premier chien couché soit le dernier à s'asseoir et vice versa. C'est le commissaire qui donne l'autorisation de commander. Les conducteurs se rendent hors vue des chiens et restent cachés pendant 4 mn. Les chiens restent couchés et soumis à une diversion, par exemple une personne slalomant entre les chiens. Quand les 4 mn se sont écoulées, les conducteurs reçoivent l'autorisation de retourner dans le ring et se placer approximativement 3 mètres derrière leur chien. Les conducteurs sont alors autorisés à retourner à leur chien et donner le commandement assis, les uns après les autres. Il doit y

avoir au moins trois chiens dans un groupe mais pas plus de six chiens. Un commandement trop appuyé peut déranger les autres et doit être sévèrement pénalisé.

Directives de jugement : Un chien qui ne se couche pas au début de l'exercice, se lève, s'assoit, rampe de plus de la longueur de son corps, se couche sur le dos, pendant que le conducteur est hors vue, perd l'exercice. Tout mouvement doit clairement réduire les points. Si le chien aboie 1 à 2 fois, 1 à 2 points seront déduits. Si le chien aboie pendant la majeure partie, l'exercice est raté. (0 points) La nervosité, comme passer son poids d'un côté sur l'autre, doit être pénalisé. Le chien peut tourner la tête et regarder ce qui se passe et peut montrer de l'intérêt s'il y a une diversion ou un bruit à l'intérieur ou à l'extérieur du ring. Ceci ne doit pas donner l'impression de nervosité ou d'anxiété cependant. Si le chien se lève et s'approche d'un autre chien et qu'il y a un risque de bagarre, l'exercice doit être interrompu et recommencé entièrement par tous les autres chiens, à l'exception de celui qui causé le dérangement.

Si le chien réagit (se couche ou s'assoit) avant le commandement du conducteur (par exemple, au commandement du voisin), pas plus de 8 points seront attribués. Si le chien a réagi trop tôt, il doit rester dans sa position (couché ou assis). Recommander entraine la perte de l'exercice.

A la fin de l'exercice, une position assise anticipée et couchée à nouveau entraîne 5 points maximum.

Pas plus de 7 points peuvent être attribués si le chien se couche sur le flanc ou ne s'assoit pas.

Si le chien s'assoit ou se lève après la période de 4 mn et que le conducteur est déjà sur le ring, pas plus de 5 points seront attribués.

Il est recommandé que l'espace en dehors du ring en face des chiens soit un espace clos (seulement les personnes de l'organisation peuvent y pénétrer), pendant l'exercice. Dans les Championnats d'Europe et du monde, cette organisation est obligatoire.

Exercice 3 - Marche au pied. **Coeff. 3**

Commandement : ***(voir article 5.9.f)*** « Au pied »

Réalisation : La marche au pied est testée à différentes allures, avec des changements de direction, et demi-tours. Le chien, détaché, doit volontairement suivre le conducteur, avec son épaule au niveau du genou du conducteur et garder une position parallèle. Le conducteur doit balancer les bras de façon naturelle pendant l'exercice.

La marche au pied sera testée au pas normal, lent et rapide, avec des changements de direction, des demi-tours et des arrêts. Le conducteur peut choisir des demi-tours à droite ou à gauche. Le demi-tour « à l'allemande » est acceptable de manière semblable,

cependant le chien doit tourner autour du conducteur à sa droite mais très près. Le chien doit aussi être testé quand le conducteur se déplace de deux ou trois pas dans des directions différentes, et quand le conducteur fait des ¼ de tour ou des ½ tours sur place.

Le conducteur doit, quand il fait un demi-tour (180°) revenir approximativement sur la même ligne. Les quarts à gauche et à droite doivent être à 90°. Le conducteur ne doit pas tourner la tête, tourner ses épaules ni utiliser des commandements corporels quand il fait des petits pas.

Le commandement « au pied » peut être donné à chaque départ, aux changements d'allure, aux petits pas, aux tours et demi-tour sur place. Quand le conducteur s'arrête, le chien doit prendre la position de base immédiatement et sans commandement.

Tous les chiens, dans une même compétition, doivent avoir le même schéma de marche au pied.

Directives de jugement : Un chien qui quitte le conducteur ou suit à une distance de plus de 50 cm pendant la majeure partie de l'exercice ne peut obtenir de points. Si le chien se déplace lentement, seulement 6-7 points seront attribués. Un manque de contact et des commandements supplémentaires sont des fautes. Une position de base non parallèle doit entraîner, à peu près, la perte de 2 points. Ralentir et s'arrêter avant, pendant ou après les changements de direction sont pénalisé. Un chien qui marche si près du conducteur que ça gêne ou fait obstacle doit être pénalisé. Le fait de toucher ou s'appuyer sur le conducteur doit être encore plus pénalisé.

EXERCICE 4 – Debout, assis et couché pendant la marche. **Coeff. 3**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Debout », « Assis », « Couché », « Au pied »

Réalisation : [Voir figure en appendice]. En marchant, le conducteur commande, sur autorisation du commissaire, au chien un debout, un assis et un couché. L'allure doit être naturelle. Il y a un ¼ de tour à gauche et un ¼ de tour à droite. L'endroit des ¼ de tour peut être marqué par un petit cône, ou un marquage au sol. L'ordre des positions et l'ordre des ¼ à droite ou à gauche peut varier mais doit être le même pour tous les chiens.

Le commissaire donnera l'autorisation de commencer, de bloquer et de faire les changements de direction. Les arrêts doivent être approximativement à la moitié (5m) de la ligne droite (10m). Le conducteur continue à marcher environ 5 m, jusqu'au point suivant de changement de direction, fait demi-tour sur autorisation du commissaire, retourne à son chien qu'il laisse sur sa gauche à 0.5 mètres, continue à marcher environ 2 m, fait demi-tour sur autorisation du commissaire et rejoint son chien. Un fois arrivé près de son chien, le conducteur commande « au pied » sans s'arrêter. L'équipe continue jusqu'au point de changement de direction (5 m), tourne à droite/gauche, et marche jusqu'au milieu du segment suivant. L'exercice continue de la même manière pour les deux positions

suivantes. L'exercice se termine quand le commissaire a donné l'autorisation de s'arrêter et a annoncé « la fin de l'exercice ».

Les positions « debout », « assis » et « couché » doivent être parallèles à la ligne imaginaire joignant les points de départ/changement de direction/fin. La distance entre le chien et les points de changement de direction doit être approximativement de 0.5 m en tenant compte de la race. Les angles doivent être de 90°, et pas arrondis. Le conducteur doit passer le cône de l'angle à droite et les laisser à gauche. Toutes les parties de cet exercice sont exécutées avec l'accord du commissaire sauf les ½ tours autour du cône.

Directives de jugement : Si le chien s'arrête une fois dans une mauvaise position (c'est-à-dire s'assoit au lieu de se coucher) ou si le chien rate une position (ne s'arrête pas dans une position correcte en moins d'une longueur de corps), pas plus de 7 points seront attribués. Si le chien a besoin d'un deuxième commandement pour s'arrêter ou prendre la position correcte, alors la position est ratée.

Si un chien ne s'arrête pas sur une position quelconque avant que le conducteur ait tourné, l'exercice est raté. Si le chien suit le conducteur après les commandements « debout », « assis » et « couché », un commandement supplémentaire peut être donné pour arrêter le chien. Si le chien s'arrête avant que le conducteur ait atteint le point de changement de direction suivant, l'exercice peut continuer, mais pas plus de 6 points seront accordés.

Pour obtenir des points, pour une position donnée, le chien ne doit pas bouger de plus de la longueur de son corps après le commandement. Il doit prendre la position (« debout », « assis », « couché ») avant que le conducteur ait atteint le point de changement de direction. Pour obtenir des points, au moins deux positions doivent être prises. Le jugement tiendra compte de la marche au pied. Se déplacer lentement, une mauvaise marche au pied, un changement d'allure, des angles arrondis et ne pas grader une ligne correcte (parallèle à la ligne imaginaire reliant les points) sont des fautes.

Aucun commandement supplémentaire n'est possible sur les positions. Si le chien prend une mauvaise position et que le conducteur s'en aperçoit, aucun commandement supplémentaire n'est autorisé. Cette position est de toute façon perdue. Les doubles commandements et le langage corporel doivent être pénalisés sévèrement.

EXERCICE 5 – Rappel avec debout et couché. **Coeff. 4**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Couché », « reste », « au pied » (3 fois), « debout », « couché » **ou** gestes.

Réalisation : Le chien est placé en position couchée et le conducteur s'éloigne d'approximativement 30 à 35 mètres vers un point indiqué. Sur autorisation du commissaire, le conducteur rappelle son chien.

Le conducteur commande le « debout » quand le chien a parcouru environ le tiers de la distance. Sur autorisation, il rappelle le chien à nouveau. Aux deux tiers de la distance, le chien est commandé « couché ». Après le deuxième arrêt et sur autorisation du commissaire, le conducteur rappelle au pied son chien. Le commissaire n'autorise que les rappels. Le conducteur donne les commandements d'arrêt de sa propre initiative aux points indiqués par des marqueurs. Des commandements verbaux ou des gestes peuvent être mixés de manière à ce qu'un commandement de la voix puisse être utilisé pour le premier blocage, suivi par un commandement du geste pour le deuxième, mais geste et voix simultané ne sont pas autorisés. Le nom du chien peut être donné sur le premier rappel, mais nom et commandement doivent se suivre de manière à ce que l'ensemble ne donne pas l'impression d'un double commandement.

Directives de jugement : Le chien doit montrer sa volonté de retour sur les trois rappels. Le chien doit garder une bonne vitesse de retour et garder le même rythme, au moins au trot. Un mouvement lent est une faute. On tiendra compte de la race pour le jugement de la vitesse. Le chien doit immédiatement, au commandement, commencer son arrêt. Pour évaluer l'arrêt, la vitesse de retour doit également être prise en considération. Il peut y avoir une tolérance sur l'arrêt des chiens rapides, mais aucune pour les chiens lents. Pour obtenir la totalité des points (pour un blocage), le chien doit s'arrêter en moins d'une longueur de corps. Pour obtenir des points sur un blocage, l'arrêt ne doit pas dépasser 3 longueurs de corps. Si plus de trois commandements de rappel sont donnés, le chien ne peut obtenir plus de 6 points. Un troisième commandement de rappel sur une position entraîne la perte de l'exercice.

Si un chien rate une position, (c'est-à-dire ne s'arrête pas dans les limites), pas plus de 6 points seront attribués. S'il n'y a aucune tentative de s'arrêter sur une des positions, pas plus de 5 points seront accordés. Si le chien ne s'arrête sur aucune position, ou prend les positions dans l'ordre inverse, l'exercice est perdu. Si le chien s'arrête une fois dans une mauvaise position, pas plus de 7 points seront attribués. Si le chien s'assoit ou se lève avant le premier rappel, pas plus de 7 points seront attribués. Si le chien se déplace de plus de la longueur de son corps avant le premier rappel, alors l'exercice est raté.

EXERCICE 6 – Envoi en avant avec directions, couché et rappel. **Coeff. 4**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « En avant », « Debout », « Droite/gauche » et/ou geste de la main (« Stop »), « Couché » et « Au pied »

Réalisation : Le chien est envoyé à un cône (petit et de préférence une demi-sphère), à approximativement 10 m du point de départ et est stoppé en position « debout » au cône. Le chien doit prendre sa position dans un cercle de rayon de 2 m, dessiné de manière visible. Après approximativement 3 s, le commissaire ordonne au conducteur d'envoyer son chien dans un carré de 3 m x 3 m, situé à approximativement 25 mètres du point de départ. Le carré, comme le cercle, ne doivent pas être situés à moins de 3 m de la limite extérieure du ring. Des cônes, (d'à peu près 10 à 15 cm de hauteur), marquent les 4 angles. Des lignes bien visibles (c'est-à-dire ruban adhésif ou ligne de plâtre) doivent relier les cônes sur leur

côté extérieur. Quand le chien atteint le carré, le conducteur commande le coucher. Sur autorisation, le conducteur marche vers son chien. A peu près à deux mètres du chien, le conducteur tourne sur ordre, et après approximativement 10 m tourne à nouveau vers le point de départ. Après encore 10 m, le commissaire ordonne de rappeler le chien, alors que le conducteur continue de marcher vers le point de départ. Le chien doit aller au cône et au carré en ligne droite et doit entrer dans le carré par la ligne de devant. L'angle entre les lignes reliant le point de départ et le cône, et entre le cône et le milieu du carré doit mesurer 90°

Directives de jugement : La volonté du chien à obéir aux commandements, sa vitesse et son déplacement en ligne droite doive être mis en valeur. Pour obtenir 10 points, le conducteur ne doit pas utiliser plus de 6 commandements pendant l'exercice, le sixième commandement étant un commandement d'arrêt dans le carré. Le chien doit suivre les commandements, (c'est-à-dire que si un commandement d'arrêt dans le carré est donné, le chien doit l'exécuter). On peut choisir de coucher le chien directement et n'utiliser alors que 5 commandements.

Si le chien agit de sa propre initiative, il doit être pénalisé. Ceci veut dire, par exemple, que le commandement « debout » au cône ou le commandement « coucher » dans le carré doivent être donnés. Si le conducteur bouge d'un pas dans quelque direction que ce soit lorsqu'il commande, l'exercice est raté. S'il y a du langage corporel excessif de la part du conducteur, pas plus de 8 points seront attribués. Le chien doit avoir les quatre pattes dans le cercle avant que le commissaire donne l'ordre d'envoyer le chien au carré. Un chien qui s'assoit ou se couche au cône ne peut obtenir plus de 8 points. Si un chien s'assoit ou se couche en dehors du cercle, ou si un chien se couche en dehors du carré, alors l'exercice est raté. Si un chien est couché aucun commandement de direction ne peut être donné. Pour obtenir des points, le chien doit être couché à l'intérieur du carré, sauf pour la queue.

L'exercice est raté, si le chien s'assoit ou se lève avant le deuxième virage du conducteur. Pas plus de 5 points seront attribués si le chien s'assoit ou se lève après le deuxième virage, avant le rappel. Si le chien sort du carré, avant le rappel, l'exercice est perdu. Si le chien se déplace lentement, pas plus de 6 points seront attribués.

Un second rappel, commandement d'arrêt ou de coucher, doivent être pénalisés. (- 2 points par commandement). L'exercice est raté au bout du troisième commandement supplémentaire. La pénalité pour rediriger un chien dépend de la volonté du chien à obéir. La pénalité est d'alors 1-2 points.

Il n'est pas autorisé de montrer au chien les directions au point de départ ou de montrer le carré au chien avant l'exercice. Ceci conduit à la perte de l'exercice.

EXERCICE – 7 : Rapport d'objet directionnel. **Coeff. 3**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « En avant », « debout », « droite/gauche » et/ou gestes, « apporte », « donne »

Réalisation : [Voir figure en appendice]. Trois haltères sont placés en ligne, séparés d'environ 5 m les uns des autres, de manière à être vus facilement. Le point de départ se situe à 20 mètres de l'haltère du milieu. Le chien est envoyé sur un cône situé approximativement à 10 m du point de départ. Le conducteur commande le debout au cône, à 2 m maximum de celui-ci. Après 3 secondes, le conducteur reçoit l'autorisation d'envoyer son chien vers l'haltère de droite ou l'haltère de gauche (déterminé par tirage au sort) et le chien doit le rapporter et le rendre correctement. Le commissaire place les 3 haltères, après qu'il ait été déterminé par tirage au sort lequel doit être rapporté. (L'haltère du milieu n'est jamais tiré au sort). L'haltère tiré au sort est posé en premier. Pendant cette procédure, le conducteur et le chien se tiennent au point de départ, regardant l'haltère du milieu, à une distance d'approximativement 20m.

Trois tailles d'haltères (max 450 g) doivent être disponibles. La taille de l'haltère doit être en relation avec la taille des races, mais le conducteur est libre de choisir la taille.

Directives de jugement : La volonté du chien à obéir aux commandements, la vitesse du chien et le fait qu'il prenne le chemin le plus court pour prendre le bon haltère doivent être mis en avant. Montrer les directions au point de départ sera jugé comme toucher son chien et entraînera la perte de l'exercice. Pour obtenir des points, le chien doit rester à l'intérieur d'un cercle de 2 m au cône. Un chien qui s'assoit ou se couche au cône ne peut obtenir plus de 8 points. Si le chien prend le mauvais haltère, l'exercice est raté. (0 points)

La pénalité pour un commandement supplémentaire **de direction** dépend de sa force et de la volonté du chien à obéir. La pénalité pour d'autres commandements supplémentaires suit les règles générales et les directives de l'exercice 6.

Laisser tomber l'haltère : Si le chien laisse tomber l'haltère, mais le ramasse de sa propre initiative, pas plus de 7 points seront attribués. Si un commandement supplémentaire de rapport doit être donné avant que le chien ne ramasse l'haltère, le maximum des points est 5. Si le chien laisse tomber l'objet près du conducteur et que le conducteur peut le ramasser sans faire un pas, 5 points seront attribués, à condition que la position de base soit prise correctement. Si l'objet tombe par la faute du conducteur après le commandement « donne », pas plus de 7 points peuvent être attribués.

Mâchonner ou mordre l'haltère : Mâchonner ou mordre l'haltère est pénalisé par une réduction de 2 à 3 points. Si le mâchonnage est important, pas plus de 5 points seront attribués. Un mâchonnage très important ou la destruction de l'objet entraîne la perte de l'exercice. Une remise en gueule néanmoins ne sera pas pénalisée.

EXERCICE 8 – Saut de la haie avec rapport d'objet métallique. **Coeff. 3**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Saute » et/ou « Apporte » et « Donne »

Réalisation : Le conducteur est placé en face de la haie, approximativement à 3 mètres, avec le chien en position de base. Le conducteur lance l'haltère en métal. Sur autorisation, le conducteur commande à son chien de sauter, rapporter l'haltère et faire le retour. L'un ou l'autre des commandements de rapport et de saut ou les deux commandements peuvent être donnés. Si le commandement de rapport est donné, ce ne doit pas être après que le chien ait commencé son saut. Trois tailles (ou poids) d'haltères sont disponibles. Le poids maximum de l'haltère le plus gros ne peut dépasser 200g. Néanmoins, c'est au conducteur de choisir son haltère, sans se préoccuper de la taille du chien. La haie doit avoir une largeur d'un mètre maximum et approximativement aussi haute que la hauteur du garrot, arrondi à la dizaine supérieure. La hauteur de la haie ne peut jamais être supérieure à 70 cm.

Directives de jugement : Si le chien touche la haie même légèrement, le score maximum est 8. Si le chien prend appui sur la haie ou ne fait pas le retour, l'exercice est raté.

Laisser tomber l'objet (haltère) : Si le chien laisse tomber l'objet mais le reprend de sa propre initiative, pas plus de 7 points seront attribués. Si un commandement supplémentaire de rapport doit être donné avant que le chien ne ramasse l'objet tombé, le maximum des points est 5. Si le chien laisse tomber l'objet à côté du conducteur et que celui-ci peut le ramasser sans faire un pas, 5 points seront attribués, à condition que le chien prenne correctement la position de base. Si l'objet tombe par la faute du conducteur et après le commandement « donne », pas plus 7 points ne seront attribués.

Mâchonner ou mordre l'objet : Mâchonner ou mordre l'objet est pénalisé par une réduction de points de 2 à 3 points. Si le mâchonnage est important, pas plus 5 points ne seront attribués. Un mâchonnage très important ou la destruction de l'objet entraînera la perte de l'exercice. Une remise en gueule, néanmoins, ne sera pas pénalisée.

EXERCICE 9 – Odorat et rapport. **Coeff. 3**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Reste/Au pied »), « Cherche », « Donne »

Réalisation : Au point de départ, le commissaire donne au conducteur un objet en bois (10 cm x 2 cm x 2 cm), que le conducteur doit marquer en utilisant un crayon ou un stylo à bille (avec son numéro de passage). L'exercice commence quand le commissaire donne l'objet. Le conducteur garde l'objet marqué dans sa main 5 secondes. Le chien n'est pas autorisé à toucher ou sentir l'objet à ce stade. Le commissaire reprend l'objet et dit au conducteur de se retourner. C'est le conducteur qui choisit si le chien voit ou non le commissaire poser les objets. Un commandement « au pied » ou « reste » est autorisé. Le commissaire va placer l'objet du conducteur sur le sol, à une distance d'à peu près 10 m, sans le toucher, avec 5 autres objets identiques. Le commissaire place les autres objets à la main et donc les

touches. Les objets sont placés en cercle ou en ligne horizontale, à une distance de 25 cm les uns des autres. Le commissaire demande au conducteur de se retourner et d'envoyer son chien chercher et rapporter le bon objet et le rendre, en suivant les règlements généraux de remise d'objet.

Les objets doivent être placés de la même manière, mais la position de l'objet du conducteur peut varier. En cas de ligne horizontale, l'objet du conducteur ne peut cependant pas être placé aux extrémités de la ligne.

Le chien doit être autorisé à travailler de manière active approximativement 30 secondes. Les objets doivent être changés pour chaque conducteur.

Directives de jugement : L'accent doit être mis sur la volonté du chien à travailler et sa vitesse.
L'exercice est raté :

- si le chien touche ou sent l'objet avant qu'il ne soit rendu au commissaire.
- si un commandement est donné sur la zone des objets.
- si le chien soulève un mauvais objet.

Le chien peut flairer les objets quand il cherche le sien.

Laisser tomber l'objet : Si le chien laisse tomber l'objet mais le reprend de sa propre initiative, pas plus de 7 points seront attribués. Si un commandement supplémentaire de rapport doit être donné avant que le chien n'ait repris l'objet, le maximum est 5 points. Si le chien laisse tomber l'objet près du conducteur et que celui-ci peut le ramasser sans faire un pas, 5 points peuvent être accordés, à condition que le chien prenne la position de base correctement. Si l'objet tombe par la faute du conducteur après le commandement « donne », pas plus de 7 points seront attribués.

Mâchonner ou mordre l'objet : Mâchonner ou mordre l'objet doit être pénalisé par une réduction de 2 à 3 points. Si le mâchonnage est important, pas plus de 5 points seront attribués. Un mâchonnage très important ou la destruction de l'objet entraîne la perte de l'exercice. (0 points). Une remise en gueule ne sera pas pénalisée.

EXERCICE 10 – Positions à distance. Coeff. 4

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Couché », « Reste », « Assis », « Debout », « Couché », et/ou gestes.

Réalisation : Le chien est placé couché à un endroit déterminé. Sur autorisation, le conducteur quitte le chien et se rend à un point déterminé, à une distance approximative de 15 mètres. Le chien doit changer de position 6 fois (debout/assis/couché) et rester sur place. L'ordre des positions peut varier mais doit être le même pour tous les conducteurs. Chaque position doit être exécutée 2 fois, et le dernier commandement doit être « couché ».

Le commissaire montre au conducteur, avec des signes écrits ou des dessins, dans quel ordre le chien doit changer de position. Le commissaire ne doit pas voir le chien quand il donne les instructions. Le commissaire change de signe toutes les trois secondes. Le conducteur peut utiliser voix et gestes, mais ils doivent être brefs et utilisés simultanément. Une ligne imaginaire reliant deux marqueurs sert de limite dans le dos du chien.

Directives de jugement : L'accent doit être mis sur la façon dont le chien prend les positions, sa vitesse d'exécution, la clarté des positions, et la façon dont les positions sont prises. Pour obtenir des points, le chien ne doit pas bouger au total de plus de la longueur de son corps, dans toutes les directions. Les déplacements en avant, en arrière et latéraux sont additionnés. Si le chien rate une des positions, pas plus de 7 points seront attribués. Cependant si le chien saute une position et prend de lui-même, la position suivante, l'exercice est raté. Le chien doit au moins prendre 5 positions pour obtenir des points. Si le chien s'assoit avant le retour du conducteur, pas plus de 8 points seront attribués. Des commandements de la voix et des gestes exagérés ou continus sont pénalisés.
Pas plus de 8 points seront attribués si le chien a besoin d'un deuxième commandement sur une position. Désobéir à un second commandement sur une position entraîne la perte de la position. Donc, le premier commandement supplémentaire vaut – 2 points et les suivants -1 point.

Il est possible d'obtenir des points pour cet exercice même si 3 ou 4 positions ont été réussies après seulement 1 commandement supplémentaire, si le commandement supplémentaire est obéi immédiatement, et conduit à une bonne et claire position et que le reste de l'exercice est excellent.

09 – APPENDICES ET FIGURES.

Stand et Sit under march

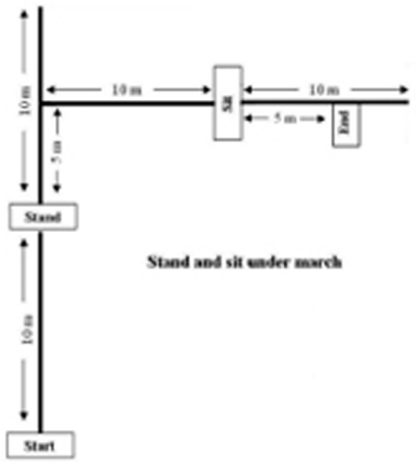

Classe 2 Exercice n° 3

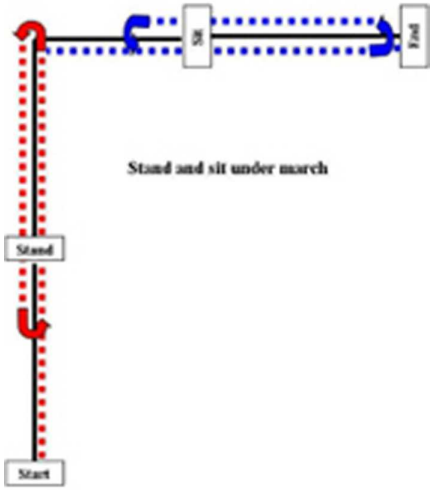

Classe 2 Exercice n° 5

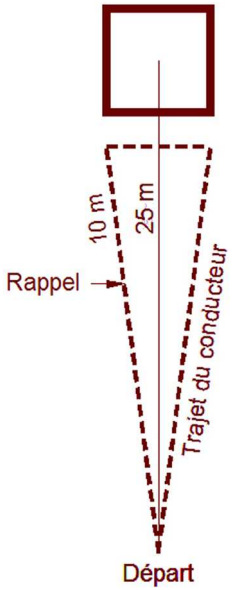

Classe 2 Exercice n° 6

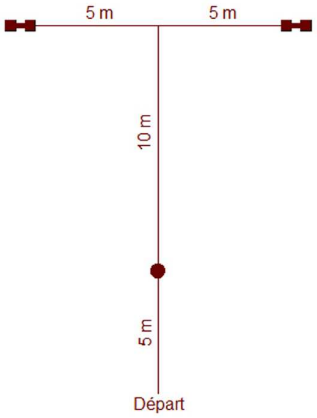

Classe 3 Exercice n° 6

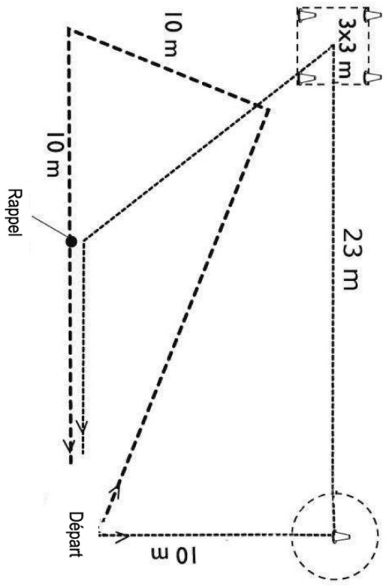

Classe 3 Exercice n° 6

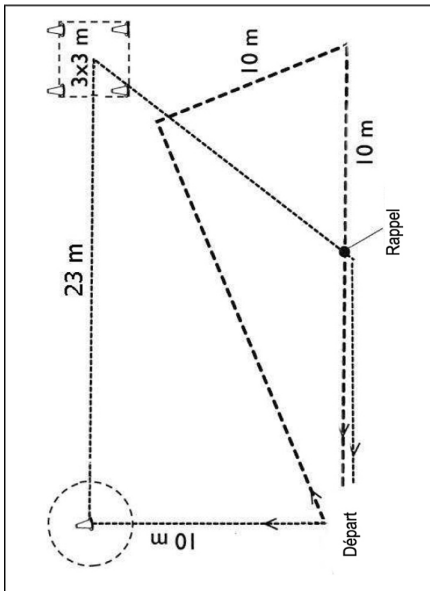

10 – ORGANISATION ET JUGEMENT DES COMPETITIONS DE SECTION F.C.I. ET DU CHAMPIONNAT DU MONDE.

Les dispositions concernant les compétitions de section ou championnat du monde (EW et WW) ont été discutées et décidées lors de la réunion de la Commission Obédience de la FCI à Amsterdam, le 11 octobre 2008. Elles seront applicables à partir du championnat du monde 2010.

En cas d'une plainte éventuelle concernant les jugements durant les championnats d'Europe et du monde, toute décision prise par les juges qui ont évalué les chiens en question est définitive et sans appel.

1 – Championnat annuel.

Un championnat de Section FCI par Section (par exemple, Championnat d'Europe) ou Championnat du monde est organisé en obéissance. La compétition est préférablement organisée en lien avec le Championnat de beauté de Section ou Championnat mondial de beauté. Si le championnat du monde de beauté est organisé dans une Section particulière, il n'y aura pas de Championnat d'obéissance pour cette Section.

La Commission obédience de la FCI, gèrera les exceptions aux principes énoncés plus bas et les autres questions qui n'ont pas été évoquées dans ces règlements pour l'organisation de Championnat de Section ou Championnat du Monde. Par exemple, où et quand organiser un Championnat si la Section de la FCI ou le pays organisateur du Championnat du monde de beauté ne dispose pas de locaux ou de personnes à même d'organiser le championnat.

2- Dispositions générale.

Les règles (relevant) de la classe trois internationale doivent être suivies.

Le Championnat de Section (SW) et le championnat du monde (WW) en obéissance, pour les équipes nationales et les individuels, est un évènement qui dure trois jours, du vendredi au dimanche. Les premiers deux jours (vendredi et samedi) sont réservés à la compétition par équipes. La compétition par équipes est qualificative pour la compétition individuelle, SW ou WW. Le troisième jour, le dimanche est réservé à la finale individuelle. Un jour supplémentaire, le jeudi, est réservé à l'entraînement, la réunion des juges, les informations, etc.

La compétition par équipe a lieu sur deux rings. Sur chacun des rings, il y a deux juges. Le résultat est la moyenne des notes des deux juges.

La finale individuelle pour le titre SW ou WW a lieu le dimanche et les quatre juges officient. Les notes les plus hautes et les plus basses sont supprimées et seulement la moyenne des deux notes du milieu est prise en compte.
Pour les Championnats d'Europe et du monde ayant lieu en Europe, quatre juges officieront : deux juges venant de l'Europe centrale et du sud et les deux autres venant des pays nordiques.

Les 20 meilleures équipes sont qualifiées pour la finale de la compétition individuelle. L'ordre de passage est déterminé par tirage au sort. Le gagnant individuel sera celui qui aura la meilleure note dans la finale.

Les femelles en chaleur doivent concourir en dernier, en qualification et en finale.

Il est possible d'ajouter un jour de compétition, le jeudi si le nombre d'inscriptions augmente dans le futur. La Commission obédience en décidera si c'est nécessaire.

3- Les juges.

Les juges des Championnats SW et WW doivent avoir l'expérience des jugements à l'étranger. Ils doivent avoir préférablement le statut de juge international. Ils doivent comprendre et parler une des langues officielles de la FCI. (Anglais, français, allemand, espagnol) couramment et avoir suffisamment de compétences en anglais. Tous les commandements donnés par les commissaires pour les championnats SW et WW doivent être donnés en anglais.

Tous les juges qui officient lors des championnats SW et WW doivent être invités après consultation de la Commission Obédience.

Le jury aux Championnats du monde et d'Europe est composé de quatre juges : deux venants d'Europe centrale et du sud et les deux autres des pays nordiques. Un des quatre juges est désigné Président du jury.

Un cinquième juge peut être invité pour officier en tant que Président du Jury. Le Président du jury devrait être ressortissant du pays d'accueil. Le cinquième juge ne participe pas aux jugements des exercices.

Le Président du jury anime la réunion des juges, la réunion des chefs d'équipe et conducteurs. Le Président du jury est la personne qui assure le lien entre les juges et les organisateurs. Le Président du jury, avec le commissaire en chef est responsable de l'organisation de la compétition.

Le Président, après consultation des autres juges, approuve les dispositions matérielles et décide s'il s'avère nécessaire de refaire ou terminer un exercice, lors de problèmes techniques, de perturbations excessives, ou si un chien n'est pas en état de concourir
Le Président autorise la presse à prendre des photos et décide où les photographes doivent se placer pour ne pas déranger la compétition. La presse n'est pas autorisée à entrer sur les rings.

Inéligibilité due à un parti pris.

Les juges ne peuvent pas juger des membres de leur famille, ou des chiens leur appartenant à eux au à des membres de leur famille, comme enfant, parent, grands-parents, petits enfants, frères sœurs ou par alliance. Ils ne sont pas autorisés non plus à juges des personnes vivant sous leur toit. Si un juge a fait naitre un chien ou entraine un chien, ou si le chien a vécu au

domicile de ce juge un an précédant la compétition, il ne peut juger ce chien dans cette compétition.

Il vaut mieux privilégier le concurrent et un autre juge doit être invité si une inégibilité apparaît. C'est une occasion unique que de concourir lors d'un Championnat du monde ou de section et par conséquent ceci doit prévaloir.

Les problèmes d'inégibilité doivent être réglés dans les deux semaines qui suivent la dernière inscription.

4- Les commissaires et le personnel.

Pour les Championnats SW et WW de la FCI, il doit y avoir un nombre suffisant de personnels qualifiés. Il est recommandé de nommer un commissaire en chef et au moins deux commissaires par ring. Un des commissaires aide à l'intérieur du ring et l'autre appelle les concurrents et gère ce qui arrive à l'extérieur des rings. Si deux commissaires dirigent des exercices dans le même ring, le même commissaire dot diriger les mêmes exercices pour tous les concurrents.

Un nombre suffisant de personnes doit être disponible : secrétaires pour noter les résultats, calculer et diffuser, etc.

Les juges, commissaires et personnel de ring doivent être vêtus en fonction du prestige de la compétition.

5- Nombre de concurrents, éligibilité pour concourir et représenter un pays.

L'âge minimum requis pour concourir dans les championnats SW et WW est de quinze ans.

Seulement les concurrents présentés officiellement par leur pays peuvent être inscrits. Toutes les inscriptions doivent être envoyées par les Sociétés canines des pays qui doivent affiliées à la FCI.

Seuls les chiens inscrits à un livre d'origine(ou livre d'attente) de la FCI, et les chiens inscrits à un livre d'origine de pays non membres mais dont le livre est reconnu par la FCI peuvent concourir à un Championnat de WW ou SW de la FCI.

Le nombre d'inscriptions par jour ne peut pas dépasser 50, c'est-à-dire 100 conducteurs au total durant les deux jours.

Chaque pays peut inscrire une équipe de 6 membres. Deux chiens remplaçants peuvent être nommés. Tous les concurrents doivent être nommés à l'avance. Il doit être clairement indiqué qui est les remplaçants et leur rang. Les remplaçants sont autorisés à concourir s'il y a moins de 100 inscriptions. Chaque pays peut ajouter des conducteurs sur la base des résultats des équipes lors du Championnat WW ou SW de l'année précédente.
Les concurrents supplémentaires doivent savoir dès que possible s'ils peuvent concourir ou non, deux semaines au plus suivant la date limite d'inscription.

Un remplaçant peut prendre la place d'un membre de l'équipe, si le chien ou le concurrent tombe malade avant le début de la compétition. Une fois que la compétition a débuté, un remplacement peut avoir lieu seulement sur présentation d'un certificat vétérinaire ou médical. Une fois qu'un chien a commencé son parcours, un remplaçant ne peut sous aucun prétexte prendre la place du premier concurrent.

Les résultats par équipe sont calculés sur la base de la compétition de qualification et inclura les résultats des trois meilleurs chiens.

Les Sociétés canines doivent soumettre leur liste de concurrents avec leur rang de manière à ce que le comité d'organisation dispose de la liste.

Critères d'éligibilité pour être membre d'une équipe nationale :

Les règles de la FCI en vigueur pour les concurrents et les chiens sont les suivantes :

Propriétaire : Il doit avoir la nationalité du pays pour lequel son chien concourt ou doit avoir eu sa résidence habituelle dans ce pays pour au moins 12 mois. Si le propriétaire a une double nationalité, il peut choisir pour quel pays il souhaite concourir sans restriction. Si une difficulté apparaît, c'est le Comité Général de la FCI qui tranche.

Le chien : Il doit être inscrit au livre d'origine du pays pour lequel il concourt depuis au moins 12 mois.

Le concurrent : Quelle que soit sa nationalité, le concurrent ne peut concourir pour plus d'un pays et il ne peut pas conduire plus de quatre chiens.

Pour toute difficulté, c'est le Comité Général de la FCI qui tranche.

6- Informations et règlements spéciaux du pays d'accueil :

Le pays qui reçoit doit clairement indiquer sur la feuille d'inscription tout règlement spécial ou toute restriction interne concernant la compétition. Les informations doivent être clairement exprimées et être le plus disponibles possibles.

SOCIETE CENTRALE CANINE

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN France

Reconnue d'utilité publique (décret du 28 Avril 1914)

155, Avenue Jean Jaurès 93535 AUBERVILLIERS Cedex

---

11 - REGLEMENTATION NATIONALE

DES CONCOURS D'OBEISSANCE

(Règlement provisoire, sous réserve d'approbation par la CUN et le comité de la SCC)

http://www.scc.asso.fr

http://www.cun-cbg.com

http://www.obeissance.eu

A) - Présentation de la discipline

B) - Règles de participation, gestion et jugement

C) – Classe débutant (Brevet d'Obéissance)

A – PRESENTATION DE LA DISCIPLINE

L'Obéissance a pour objectif de permettre à tout propriétaire de chien, de mieux comprendre et de communiquer avec lui, au travers d'exercice simples, sans contrainte et accessibles à tous, afin de vivre en totale complicité avec son compagnon.

Le chien doit montrer, au travail, sa disponibilité, sa souplesse à obéir aux commandements, son enthousiasme et sa rapidité dans l'exécution, et l'on doit toujours voir une équipe gaie, unie et harmonieuse.

Elle est articulée, sur quatre niveaux de progression.

- **La classe débutant (Brevet national d'obéissance)**, pour les chiens débutants
- **Les classes 1 – 2 – 3,** programme international, géré par la FCI

L'obéissance peut-être pratiquée par toute personne possédant un chien sociable, quelle que soit sa race ou ses origines. Elle révèle la complicité du chien avec son maître et met en valeur ses qualités naturelles.

Elle est ouverte aux chiens inscrits au « Livre des origines », et par dérogation du conseil d'administration de la Société Centrale Canine, aux chiens non L.O. (Voir nota)

Elle est enseignée, dans les clubs canins rattachés aux Sociétés Canines Régionales.

Tous les exercices du programme des concours d'obéissance, sont réalisés naturellement par le chien, dans la vie de tous les jours, il s'assoit, se couche, se lève, se porte en avant, trouve un objet, etc.… de manière innée et quand bon lui semble !
La difficulté pour le maître, sera de les lui faire faire sur ordre ou commandement en fonction du programme.

L'obéissance se différencie d'autres disciplines, par l'introduction de qualificatifs : Excellent, Très Bon, Bon, Suffisant, qui correspondent à une fourchette de points. La notion du qualificatif a la particularité de sensibiliser le spectateur sans qu'il soit connaisseur des règles.

En Obéissance, l'accent est donné en priorité absolue sur le « Qualificatif »

Nota :
Les épreuves d'obéissance, sont ouvertes aux chiens NON LOF (Concurrent avec leur premier chien seulement), soit dans les mêmes concours que les chiens LOF (avec classement différent), soit dans des concours parallèles.
Un compétiteur qui a déjà eu une licence pour un chien NON LOF et qui a concouru avec ce chien, ne peut plus concourir en compétion OBEISSANCE avec un chien NON LOF.
Un compétiteur qui a déjà concouru avec un chien LOF, ne peut, ensuite, solliciter une licence pour concourir avec un chien NON LOF.

B – REGLES DE PARTICIPATION, GESTION ET JUGEMENT.

Les règles nationales, ci-dessous, viennent compléter certains articles du règlement FCI.

1.1. Organisation officielle des tests et concours d'obéissance

Les clubs affiliés, à une Société Canine, ou Association Territoriale, reconnue par la SCC, peuvent inscrire, un concours d'Obéissance, au calendrier officiel de la CUN-CBG. (Rappel : aucun concours ne peut être inscrit après la date de clôture de ce calendrier)

Les chiens appelés à concourir, devront **OBLIGATOIREMENT :**

- pour les chiens licenciés CUN-CBG :
  - o posséder un carnet de travail délivré par la SCC. (Carnet spécifique pour les chiens non L.O.)
  - o avoir satisfait au C.S.A.U.
  - o posséder une licence CUN-CBG, en cours de validité.
- pour les chiens en provenance de pays membres de la FCI :
  - o posséder un carnet de travail délivré par le Kennel Club du pays concerné.
  - o avoir satisfait au C.S.A.U., pour les pays n'ayant pas de test équivalent.

Le fait qu'un chien ne soit pas confirmé ne l'empêche pas de participer aux concours.
Les chiens monorchides ou cryptorchides doivent concourir en catégorie « Non Homologués »

Il devra être âgé de 8 ans minimum, et fournir **OBLIGATOIREMENT**, une autorisation parentale.

Pour être homologué, un concours devra avoir un minimum de 6 chiens LOF, toutes classes confondues.

Le Brevet, est réservé aux concurrents débutants. (Après l'obtention du CSAU obligatoirement)
La mention « Brevet d'Obéissance » sera décerné au chien ayant obtenu l'excellent. (80 points minimum)

Ces tests ne peuvent, en aucun cas donner accès à la « Classe Travail », dans les expositions.

Une sélection des meilleurs chiens participera au Championnat d'Europe ou du Monde qui est organisé chaque année dans un des pays affilié à la F.C.I.

Le Grand Prix S.C.C. d'obéissance, est réservé aux classes 1 et 2, et ouvert aux chiens non L.O. Celui-ci se déroule, annuellement, dans le cadre de la Coupe de France.

Les modalités de participation, à ces compétions, sont définies annuellement, par le Groupe de Travail Obéissance de la Commission d'Utilisation Nationale.

1.2. Règles nationales et consignes concernant les épreuves d'obéissance.

1.3. Conditions de participation aux classes d'obéissance.

L'âge minimum du chien pour participer au **Brevet National d'Obéissance**, est de 12 mois.
L'âge minimum du chien pour participer aux exercices de la **Classe 3**, est de 15 mois.

Pour accéder en **Classe 1**, le chien devra avoir obtenu **1 excellent** au brevet.
Pour accéder en **Classe 2**, le chien devra avoir obtenu **2 excellents** en classe1.
Pour accéder en **Classe 3**, le chien devra avoir obtenu **3 excellents** en classe 2, sous 2 juges différents.

Un chien peut concourir dans la classe où il est. Il n'y a pas d'obligation de passage à la classe supérieure. Par contre, si un chien dans une classe, n'obtient plus la mention « Bon », pendant 3 concours consécutifs, le propriétaire peut demander à redescendre dans la classe inférieure, sur présentation du carnet de travail au secrétariat d'inscription.

Un chien peut passer du brevet en classe 1, dans le même week-end, si le nombre de concurrents le permet, avec avis du juge.

Les passages de la classe 1 en 2, et de la classe 2 en 3, ne sont pas autorisés dans le même week-end.
Le Championnat et Coupe de France (Classe 3), sont disputés chaque année. La sélection se fait au moyen de sélectifs pour départager les 25 meilleurs équipes qui seront invitées à participer à la coupe de France.

1.3.2. Antidopage et règles de vaccination.
Application de la loi n° 89-432 du 28 Juin 1989, relative à la répression du dopage des animaux participant à des manifestations et compétitions sportives.

Le concurrent du chien, devra se soumettre, à tout contrôle vétérinaire. Les documents de vaccination pourront être exigés par ce dernier.

1.3.5. Altérations physiques.
Application des règles en vigueur sur le territoire Français.

1.3.6 Chiens castrés ou stérilisés.
Les chiens castrés ou stérilisés, sont autorisés à concourir en catégorie « Non Homologué »

1.4. Conditions pour juger les compétitions d'obéissance.

Les concours d'obéissance, seront jugés :

- par un juge qualifié ou stagiaire de la S.C.C.
- par un juge étranger, dûment habilité par le Kennel Club du pays d'origine (Application de la circulaire 54/2011 de la FCI)

et devront respecter :

- les dispositions du règlement des juges de la Société Centrale Canine.
- les dispositions et règles du présent règlement.

1.5. Commissaires.

Pour les classes 2 et 3, la présence d'un commissaire chef agréé par le Groupe de Travail Obéissance, est obligatoire.

Pour les brevets et classe 1, le rôle de commissaire pourra être assuré par un concurrent (Classe 2 minimum)
Le GTO rappelle que les clubs n'ayant pas de commissaires agréés, peuvent demander l'aide de commissaires des clubs voisins, sous réserve d'avoir obtenu l'accord du président du club concerné.

Il est rappelé, également que les prestations des commissaires, sont entièrement bénévoles.
Un manuel du commissaire, est disponible, sur le site du GTO.

1.7. Obligations du concurrent et équipement du chien.

En cas de problème physique ou d'infirmité, le concurrent peut avoir son chien à sa droite. (Sous réserve de présentation d'un certificat médical)

1.9. Autres règles.

1.9.1. Réclamation.
Elle doit être présentée avec courtoisie au Juge, dans l'heure qui suit le problème.
Si celui-ci ne peut être réglé à l'amiable, elle devra être rédigée par écrit le jour même du concours et remise, avec une caution dont le montant est fixé par la S.C.C., au Président du Club organisateur. Il aura le devoir de la transmettre, dès le lendemain, à son Président de Régionale qui donnera suite à l'affaire réglementairement. La caution ne sera remboursée au réclamant que si son bon droit est reconnu.

1.9.2. Présentation.
Le concurrent doit se présenter, dans une tenue correcte, au juge, avant le début de la compétition.
Il doit annoncer :
- le nom du chien
- la race du chien
- le nom du propriétaire
- le nom du conducteur
- le club d'appartenance
- la régionale

C – CLASSE DEBUTANT (Brevet d'Obéissance).

1 - EXERCICES ET COEFFICIENTS

Numéro	Exercice	Coeff.
1	Sociabilité – Impression générale	1
2	Absence couchée à vue (1 mn)	1
3	Marche au pied	2
4	Rappel	2
5	Rapport d'objet	1
6	Saut de la haie	1
7	Positions	2
	Total	10

2 - EXERCICES DE LA CLASSE DEBUTANT (Brevet).

Exercice 1 – Sociabilité - Impression générale. **Coeff. 1**

Réalisation : Le conducteur se présente au juge, le chien en laisse, en position de base. Après présentation d'usage, le juge devra s'assurer de la sociabilité du chien, en le caressant légèrement, tourner autour de lui, sans geste de provocation.

Cet exercice n'a pas pour but de déstabiliser le chien avant son parcours, mais permet de s'assurer de son comportement social. Cette action ne devra en aucune manière s'éterniser.

Directives de jugement :
Agressif = Eliminé (Voir règles de participation : 1.3.3. Agressivité)
Nerveux, méfiant, toujours sur sa réserve. Qualif. : Suff. / Bon

Pour juger l'impression d'ensemble, la volonté du chien à travailler et à obéir aux ordres est primordiale. Le contact et la précision sont aussi importants que le côté naturel des mouvements du conducteur et du chien Pour obtenir une bonne appréciation, le chien et son conducteur, doivent présenter un travail d'équipe qui reflète la joie de travailler ensemble et un bon esprit sportif.
Le comportement pendant et entre les épreuves influence la note d'impression générale.

Si le chien quitte le terrain ou se soulage sur le ring, la note d'impression sera nulle. Si le chien n'est plus contrôlé ou quitte son conducteur pendant ou entre les exercices (même une fois) mais reste sur le terrain, la note maximale sera 7 points.

A la fin de la présentation, le conducteur enlève la laisse, et la remet au commissaire.

Exercice 2 – Absence couchée (1 mn), conducteur à vu. **Coeff. 1**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Couché », « Reste », « Assis »

Réalisation : Le conducteur place son chien à l'endroit indiqué par le commissaire, en position de base (Assis). Sur ordre du commissaire, le conducteur met le chien en position « Couchée », puis s'éloigne d'environ 20 m, se retourne et s'immobilise, face au chien, pendant 1 minute. Après autorisation, le conducteur retourne à son chien, et sur ordre du commissaire, le reprend en position de base.

Directives de jugement : Un chien qui ne se couche pas (2 ordres), se lève, s'assied ou rampe plus que la longueur de son corps avant la fin de l'exercice, (7 points maximum).
Chien se déplace de 5 m, reste 5 points.
Conducteur de déplace d'un pas, pour faire recoucher le chien = Cdt Sup.

Exercice 3 – Suite au pied, sans laisse. **Coeff. 2**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Au pied »

Réalisation : La suite au pied est testée au pas normal avec 1 virage à gauche et 1 virage à droite, 1 ½ tour et 2 arrêts en marche normale. Elle est également jugée, à allure rapide, mais seulement en ligne droite sur environ 10 m. L'exercice se termine par une marche au pas normal. Le chien, sans laisse, doit suivre spontanément, à gauche du conducteur, son épaule au niveau du genou gauche du conducteur et en suivant une ligne parallèle. Le conducteur bougera les bras de façon naturelle en marchant.
Le conducteur peut choisir le ½ tour à droite ou à gauche. Le "demi-tour allemand" est aussi accepté (le chien peut faire le tour du conducteur par la droite mais en restant très près). Le conducteur doit, en faisant demi-tour (180°) revenir approximativement sur la ligne de l'aller. Les virages à droite ou à gauche doivent être des angles droits (90°). Le conducteur ne doit pas tourner la tête, bouger les épaules ni utiliser de langage corporel.
L'ordre "au pied" peut être donné, au départ de la marche, aux arrêts, à chaque changement de direction et au changement d'allure. Quand le conducteur s'arrête, le chien doit prendre immédiatement la position de bas "au pied" sans commandement.

Tous les chiens d'un test ou d'un concours devront exécuter la suite au pied selon le même schéma

Directives de jugement :
Commandement supplémentaire : - 2 points
Le chien traîne, s'écarte, devance et gêne le conducteur, ne s'assoit pas à l'arrêt, manque de dynamisme, de communication, n'exprime pas de plaisir au travail. Qualif : B maxi
Autres fautes = à l'appréciation du juge.

Exercice 4 – Rappel au pied. **Coeff. 2**

Commandements : ***(voir article 5.9.fj)*** « Couché », « Vient » (une fois), « Au pied »

Réalisation : Le chien est couché sur ordre du commissaire et le conducteur se déplace (sur ordre) à 20-25 m dans la direction indiquée par le commissaire. Le conducteur, sur ordre du commissaire appelle son chien. Le nom du chien peut être inclus dans l'ordre de rappel, mais le nom et l'ordre doivent être étroitement combinés afin de ne pas donner l'impression de donner 2 ordres séparés.

Directives de jugement : Il est important que le chien réponde avec envie au rappel; il doit se déplacer rapidement et garder l'allure, au moins un trot rapide. Un déplacement lent est une faute. La race sera prise en compte pour juger la vitesse. S'il est donné plus d'un ordre de rappel, la note maximale sera (TB max). Au troisième rappel, (Bon Max). Si le chien se déplace de plus d'une longueur de son corps avant le rappel, (TB Max). Si le chien se lève, s'assoit, ou bouge de moins d'une longueur avant le rappel, la note maximale est de 8 points.

Exercice 5 – Rapport d'objet. **Coeff. 1**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Apporte », « Donne », « Au pied »

Réalisation : Le commissaire annonce le début de l'exercice et tend l'haltère choisi par le conducteur. (Haltère bois ou métal, du club ou du conducteur, qui devra être déposée, au préalable sur la table prévue à cet effet). Sur ordre du commissaire, le conducteur lance l'objet à 5 mètres au minimum. Quand il en reçoit l'ordre, le conducteur demande au chien de rapporter l'haltère. Trois tailles d'objet doivent être disponibles, la taille devrait être adaptée à celle du chien mais le conducteur a le droit de choisir n'importe quelle taille. L'objet le plus gros ne doit pas peser plus de 450 g, pour l'objet bois te 200 g pour l'objet métallique.

Directives de jugement : L'accent doit être porté sur la volonté du chien à suivre les ordres, la vitesse et le fait de prendre le plus court chemin, à l'aller comme au retour.

Lâcher de l'haltère : Si le chien lâche l'objet mais le reprend de lui-même, la note maximale est 8. Si un ordre "apporte" supplémentaire est nécessaire, la note est très bon maximum. Si le chien lâche l'objet à côté du conducteur et que celui-ci peut le prendre sans faire un pas, la note tombe à 7 points maximum à condition que le chien prenne la bonne position de base. Si l'objet tombe par la négligence du conducteur après l'ordre de remise, la note maximale est de 7 points.

Mâchonner ou mordre l'haltère : Si le mâchonnage est important, un maximum de 7 points peut être octroyé. Un mâchonnage très important ou la rupture de l'objet entraîne le raté de l'exercice (0 point). Aucune pénalité ne sera cependant appliquée si le chien prend une meilleure prise en gueule (1 ou 2 fois).

Exercice 6 – Saut de haie. **Coeff. 1**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Reste », « Viens ou Saute », « Au pied »

Réalisation : Le conducteur, sur ordre, laisse le chien devant la haie (2 à 4m), contourne la haie et va à 2 à 4 m de l'autre côté et rappelle le chien pour lui faire sauter la haie, sur ordre du commissaire. Le chien doit sauter et prendre la position de base "au pied". La hauteur de la haie est de l'ordre de la hauteur de l'épaule du chien; cependant, la hauteur maxi est de 50 cm. Le conducteur est autorisé à avancer devant la haie, avant le rappel, et ensuite rejoindre la position finale (2 à 4 m) pendant le rappel.

Directives de jugement : L'exercice commence quand le conducteur quitte le chien et se termine quand le chien est "au pied" et que le commissaire a annoncé "fin d'exercice".
L'accent doit porter sur la volonté du chien à obéir, l'allure du chien et le respect du plus court chemin vers son conducteur. Si le chien touche la haie, même légèrement en sautant, la note maximale est 8. Si le chien prend appui sur la haie, (Très Bon Max)
Si le chien renverse le sautoir (Bon Max)
Si le chien refuse le saut, l'exercice est raté (0 point)

Exercice 7 – Positions. **Coeff. 2**

Commandements : ***(voir article 5.9.f)*** « Couché », « Reste », « Assis » et/ou gestes

Réalisation : Le conducteur fait coucher son chien sur ordre du commissaire au départ. Le conducteur peut rester à coté du chien, ou se déplacer devant, face au chien. Le chien doit changer 2 fois de position (assis, couché), mais rester à l'emplacement de départ. L'ordre des positions doit être : assis, couché. Le commissaire montrera au conducteur l'ordre de changement de position sur un panneau ou écran électrique. Le commissaire restera à une distance d'environ 3 à 5 m du chien. Le conducteur pourra utiliser voix et signaux de la main (les gestes devront être brefs et simultanés).
Après le dernier ordre, le conducteur retourne, sur ordre, à côté du chien et le fait asseoir (sur ordre). Une limite est marquée derrière le chien par une ligne imaginaire reliant 2 marqueurs.

Directives de jugement : Le juge notera la vitesse d'exécution, la précision et la tenue des positions et la distance d'avancée (ou de recul) du chien. Pour avoir des points, le chien ne doit pas bouger plus de sa longueur (dans quelque direction que ce soit) à partir de sa position de départ. Tous les mouvements s'additionnent. Si le chien n'exécute pas une position sur les 2, la note maximale est 7. S'il n'exécute pas 2 positions, l'exercice est raté.

Si le chien s'assied avant que le conducteur revienne, la note maximale est 8. Un usage intensif de la voix et des signes exagérés, continus ou trop longs de la main, seront pénalisés. Un troisième ordre pour une position peut être donné mais cette position est alors perdue. La première fois qu'un 2ème ordre doit être donné sur une position, la note est diminuée de 2 points. Ensuite, la note est réduite d'un point à chaque fois.

NOTES